

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE CEPET



P.L.U

Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER ARRETE

1 Rapport de présentation

1.2 Etat initial de l'environnement

P.L.U :

Arrêté le 11/03/2025

Approuvé le

Visa

Date :

Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

1.2



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Cépet

Etat Initial de l'Environnement

Département du HAUTE-GARONNE

MARS 2025



SOMMAIRE

A. LE MILIEU PHYSIQUE ET LES RESSOURCES NATURELLES 4

I. Géomorphologie..... 5

1. Contexte général 5
2. Topologie 6
3. Pédologie..... 7

II. Cycle de l'eau 8

1. Hydrographie 8
2. Hydrogéologie..... 14
3. Usages des eaux souterraines et superficiels..... 16

III. Ce que l'on retient..... 18

B. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESILIENCE 19

I. Climat actuel et futur 20

1. Contexte climatique..... 20
2. Changement climatique..... 22

II. Adaptation au changement climatique..... 24

1. Inventaire des émissions de GES du territoire 24
Cet inventaire quantifie l'ensemble des GES, provenant de sources anthropiques ou naturelles, émis sur le territoire..... 24
2. La transition énergétique du territoire 25

III. Ce que l'on retient.....31

C. LES RISQUES ET NUISANCES 33

I. Risques naturels et technologiques.....34

1. Enjeu humain et urbanisation de la commune.....34
2. Risques naturels35
3. Risques technologiques37

II. Nuisances et pollutions38

1. Pollutions lumineuses38
2. Pollutions de l'air38
3. Pollution des sols39
4. Nuisances sonores40

III. Ce que l'on retient.....41

D. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE 43

I. Milieux naturels.....44

1. Milieux ouverts44
2. Milieux semi-ouverts47
3. Milieux boisés49
4. Milieux aquatiques et humides53

II. Zonages de protection et d'inventaire.....56

III. Trame verte et bleue.....57

1. Le Schéma Régional de Cohérence écologique.....58

2.	La trame verte et bleue du SCoT.....	61
3.	La trame verte et bleue communale	64
IV.	Ce que l'on retient	69
E.	LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	70
I.	Les unités paysagères.....	71
II.	L'identité paysagère de la commune	76
1.	Les paysages agricoles.....	78
2.	Le village ancien	79
3.	Les extensions récentes	80
4.	Les coteaux boisés et habités.....	82
III.	Les entrées de ville.....	83
IV.	Le patrimoine protégé et le patrimoine du quotidien	86
1.	Le patrimoine protégé réglementairement	86
2.	Le patrimoine du quotidien.....	86
I.	Ce que l'on retient	90
F.	SYNTHESE DES ENJEUX	91

A. Le milieu physique et les ressources naturelles

I. Géomorphologie

1. Contexte général

D'après l'ouvrage « Paysages de Midi-Pyrénées », le relief du département de la Haute-Garonne est divisé en deux grands ensembles géographiques, les Plaines et les collines des bassins de la Garonne et de l'Adour ainsi que les Pyrénées. Ces deux ensembles géographiques sont principalement composés de sept grandes unités naturelles :

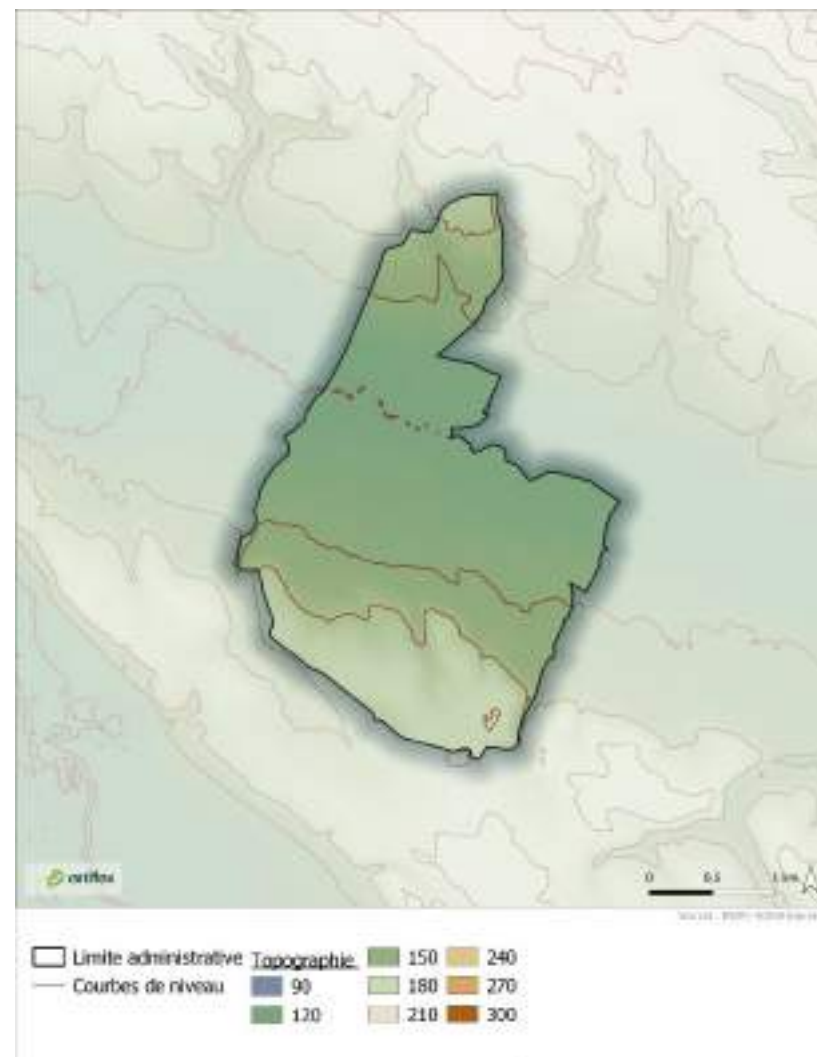
- Le Frontonnais est une zone circonscrite entre la vallée du Tarn, la vallée du Girou et la vallée de la Garonne. Il est composé de larges terrasses alluviales peu marquées ;
- Le Lauragais s'étend entre la vallée du Tarn et la vallée de la Garonne en passant par la Montagne Noire. Le sol est façonné en une série de vallées et de collines ;
- Le Pays Toulousain est une zone marquée par l'emprise de la grande plaine garonnaise avec, en rive droite, les coteaux mollassiques du Volvestre et du Lauragais et, en rive gauche, de larges terrasses ;
- Le Bas Comminges est un territoire dont les collines et les prairies s'entremêlent fréquemment ; La plaine de l'Ariège est une large vallée alluviale ;
- L'unité Comminges et Nestes annonce la transition entre la vaste plaine garonnaise, les collines gasconnes (Bas Comminges) et les montagnes pyrénéennes
- Les Pyrénées Garonnaises présentent un relief très charpenté, traversé par deux larges vallées dans lesquelles la Garonne prend naissance.

Cépet fait partie du Frontonnais, une zone circonscrite entre la vallée du Tarn, la vallée du Girou et la vallée de la Garonne. Il est composé de larges terrasses alluviales peu marquées.

2. Topologie

Le territoire de Cépet se situe au sein de la vallée du Girou, cela se caractérise par la présence d'une petite plaine alluviale de part et d'autre du Girou. Au Nord et au Sud, la commune est cadrée par de petits plateaux. L'altitude minimale est de 123m et le point le plus haut de Cépet culmine à 285m

Figure 1 : Topographie de la commune de Cépet
Réalisation : ARTIFEX



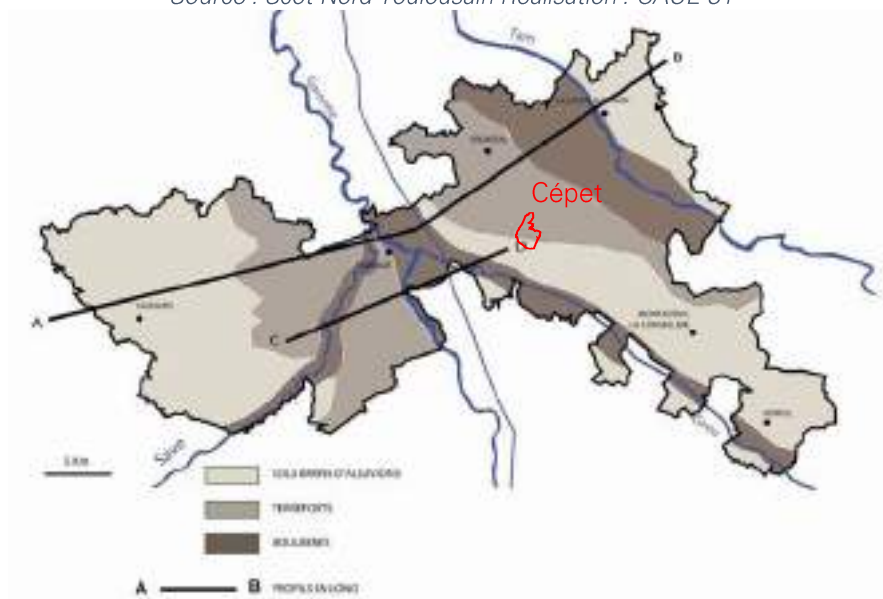
3. Pédologie

a) Contexte général

L'évolution géologique et pédologique a au cours des temps déterminé la géomorphologie actuelle du territoire. Le SCOT du Nord Toulousain identifie trois grands types de sols sur son territoire :

- Les sols bruns alluviaux,
- Les bouldiers de terrasses d'alluvions,
- Les terreforts des coteaux argilo-calcaires,

Figure 2: Pédologie simplifiée du pays Nord Toulousain
Source : Scot Nord Toulousain Réalisation : CAUE 31



b) Pédologie de la commune

La commune de Cépet se trouvant au centre de la vallée du Girou, ses sols ont fortement été influencés par l'action de la rivière. Ainsi, l'ensemble de la commune est concerné par la présence de Boulbènes.

D'après le SCoT, La Boulbène est une terre sablo-argileuse acide, historiquement prisée pour la céramique. Les terrasses de bouldier sont des dépôts sédimentaires anciens de la Garonne constitués d'une couche limoneuse en surface et de couches caillouteuses en profondeur. Ces sols sont sensibles à la battance et présentent une très faible stabilité structurale. En outre, ils sont naturellement acides, lessivés et le plus souvent hydromorphes, en raison de leur faible perméabilité interne et de la faible pente naturelle du terrain.

D'après le SAGE Hers-Mort-Girou, le secteur de Cépet n'est pas sensible à l'érosion.

II. Cycle de l'eau

1. Hydrographie

D'après le Système d'information des Eaux du bassin Adour-Garonne (SIEAG) la commune de Cépet compte 7 cours d'eau nommés : Le Girou, les ruisseaux de Caulou, du Grès, d'en Touch, de Pelléporc, de Saint-Christald et le ruisseau de Nalbèze. Outre ces cours d'eau, la commune compte quelques retenues d'eau et autres petits étangs.

Le Girou est la principale rivière du territoire, d'après le SCoT du Nord Toulousain, la rivière Girou prend sa source dans le Tarn sur la commune de Puylaurens et se jette dans l'Hers-Mort au nord de Saint-Jory, après un cours de 62 km. Elle se présente par cette morphologie, à la fois comme un rempart entre la large plaine de la Garonne et la vallée du Tarn mais également comme un couloir reliant le Lauragais au Nord Toulousain.

Le territoire est couvert par le SAGE Hers-Mort - Girou, le SAGE est un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique. Son objectif est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Ainsi, le SAGE Hers-Mort-Girou a identifié trois enjeux :

- La qualité des milieux aquatiques
- L'érosion et le ruissellement
- Les risques d'inondations.

Figure 3 : Hydrographie de la commune / Réalisation : ARTIFEX



Désordre hydrologique et écoulement des eaux

Au sein du territoire de la commune de Cépet le ruisseau Paule ainsi que le ruisseau du Nalzère et leurs bassins versants ont été identifiés comme présentant une saturation du réseau des eaux pluviales par le syndicat du bassin Hers Girou. Pour le ruisseau du Paule, il s'agit de problèmes d'érosion des fossés et d'inondations de lotissements, identifiés à proximité. Ainsi, le réseau eaux pluviales a été identifié en criticité modérée pour le Paule et en criticité forte pour le Nalzère. Les cartes ci-après présentent les points de saturations du réseau d'eaux pluviales sur les bassins versants du Paule et du Nalzère.

Figure 4 : Bassin versant du Paule et points de saturation des eaux pluviales / Réalisation : Syndicat Bassin Hers Girou

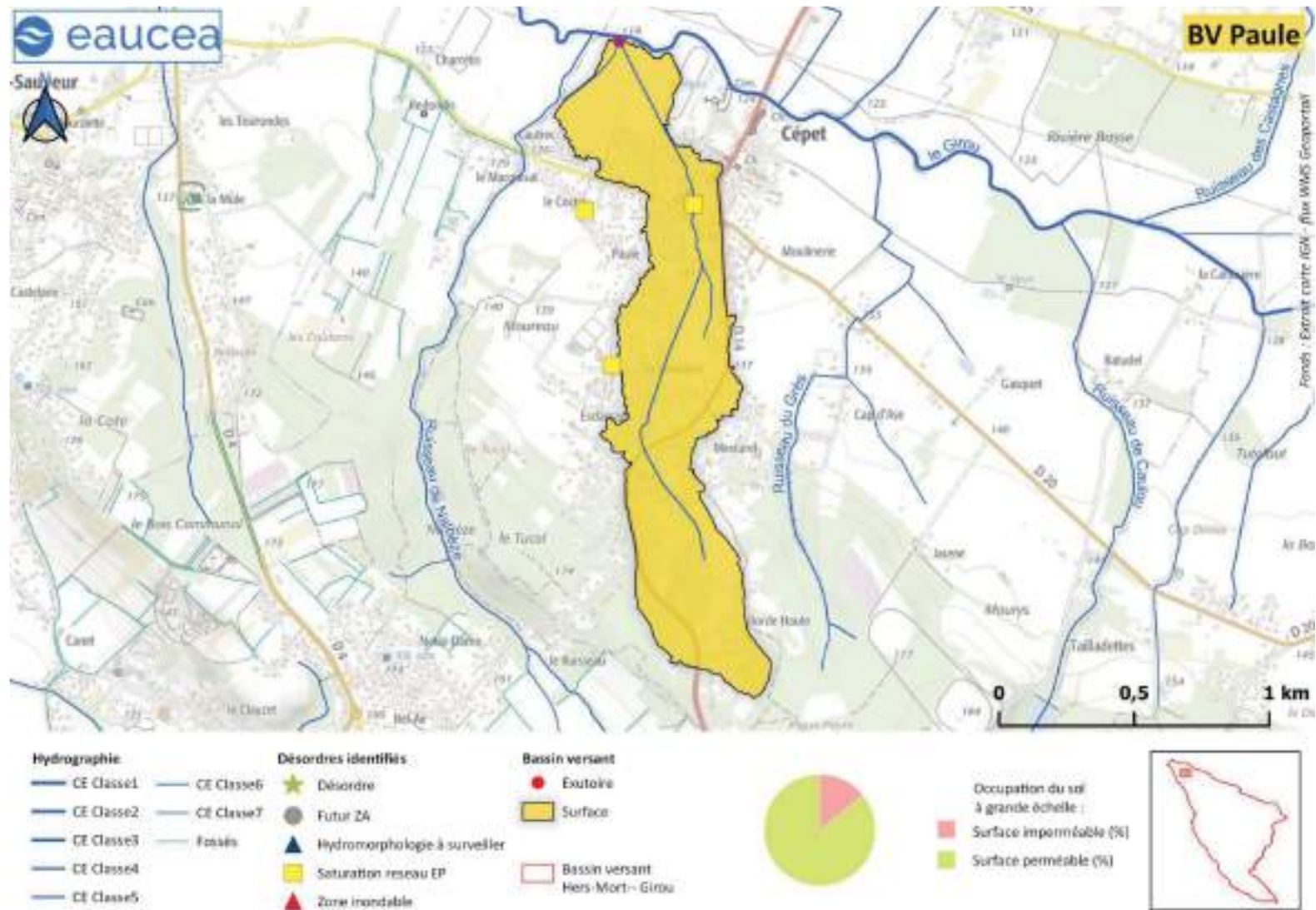
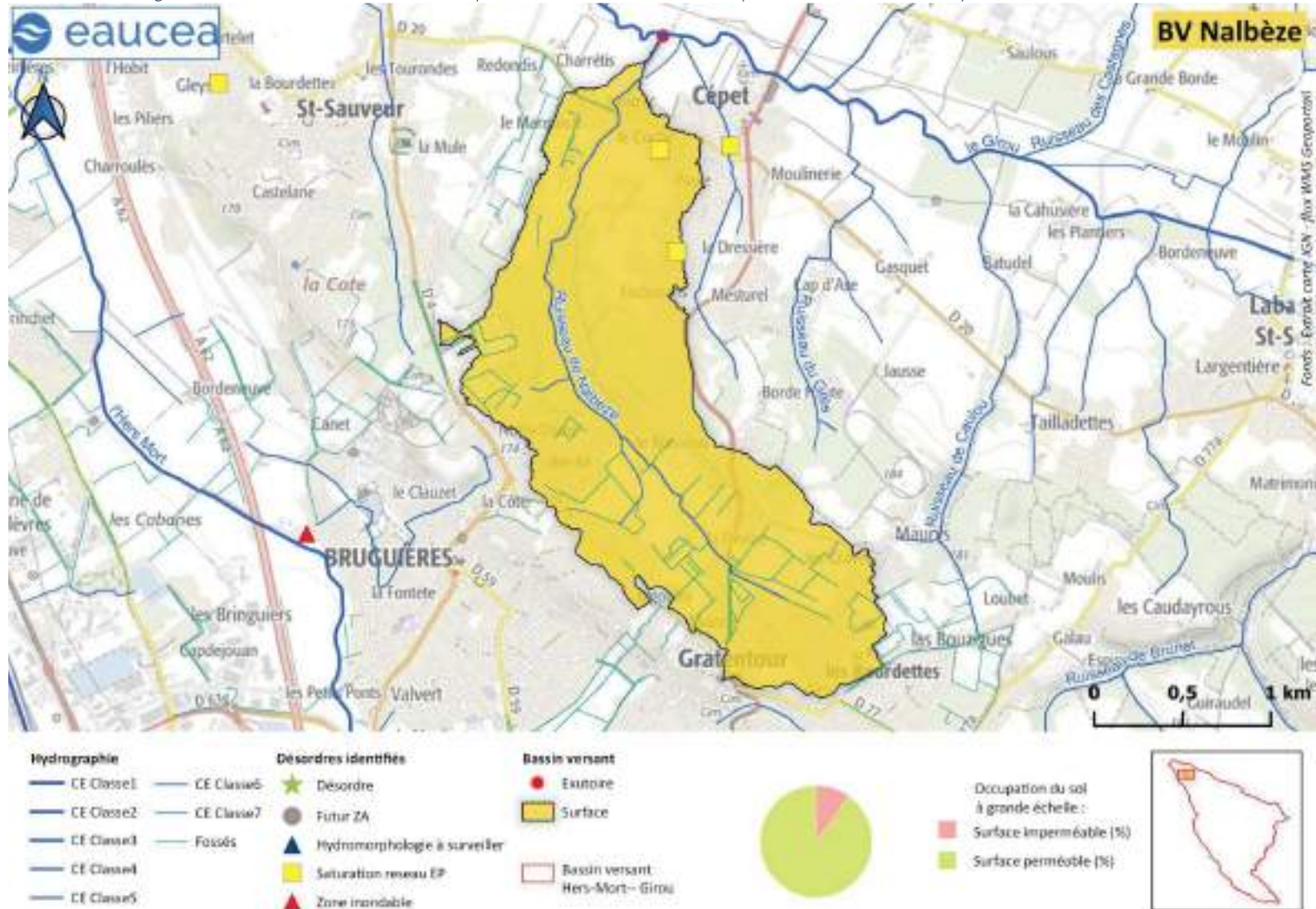


Figure 5 : Bassin versant du Nalère et points de saturation des eaux pluviales / Réalisation : Syndicat Bassin Hers Girou



Etat des cours d'eau d'après le Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2016-2021 et 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un "plan de gestion" des eaux encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE). Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux »

Les orientations du SDAGE Adour-Garonne pour la période 2016-2021 sont :

- Créer les conditions de gouvernance favorables
- Réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques

D'après le **SDAGE Adour-Garonne 2016-2021** en vigueur, sur la base de données 2007-2010, un cours d'eau se trouve au droit du territoire de Cépet.

Code	Masse d'eau superficielle	Etat écologique		Etat chimique	
		Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état	Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état
FRFR153	Le Girou du confluent de l'Algans au confluent de l'Hers mort	Médiocre	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2015

Le tableau ci-dessous reprend l'état des masses d'eau réalisé sur la base de données de 2018-2020, dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2022-2027.

Code	Masse d'eau superficielle	Etat (évaluation SDAGE 2022-2027)	
		Etat écologique	Etat chimique
FRFR153	Le Girou du confluent de l'Algans au confluent de l'Hers mort	Mauvais	Bon

Nous notons un contraste dans l'évolution de la masse d'eau du Girou entre les états relevés entre 2007-2010 et 2018-2020. Effectivement, l'état chimique de la masse d'eau s'est nettement amélioré passant de « mauvais » à « bon ». Mais l'état écologique de la masse d'eau s'est quant à elle dégradé, passant de « médiocre » à « mauvais ».

2. Hydrogéologie

D'après le SCOT, le territoire Nord Toulousain compte 3 grands ensembles de masses d'eaux souterraines :

- Les nappes alluviales des cours d'eau principaux
- Les formations imperméables et localement aquifères des coteaux molassiques
- Les aquifères profonds

Le territoire de la commune de Cépet compte une nappe alluviale :


- L'Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou (FRFG020)

Une formation imperméable et localement aquifère des coteaux molassiques :

- Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043)

Deux aquifères profonds :

- Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083)
- Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082)

L'Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou (FRFG020)	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043)	Profondeur 
Les sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082)		
Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083),		

Dans le cadre de l'actualisation du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, certaines masses d'eau souterraines ont été fusionnées, divisées et modifiées. Ainsi, les masses d'eau souterraines en vigueur pour la commune de Cépet pour le SDAGE 2022-2027 sont :

- Les molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain (FRFG043B)
- Les sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain (FRFG082D)

Etat des masses d'eau souterraines d'après le PDM du SDAGE 2016-2021 et 2022-2027

D'après le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 en vigueur, sur la base de données 2007-2010, l'état des masses d'eau souterraines est le suivant :

Code	Masse d'eau souterraine	Etat chimique		Etat quantitatif		Pression diffuse nitrate d'origine agricole	Pression prélèvement d'eau
		Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état	Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état		
FRFG020	Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou	Mauvais	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	Inconnu	Pression non-significative
FRFG043	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	Inconnu	Pression non-significative
FRFG083	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	Inconnu	Pression significative
FRFG082	Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Bon	Bon état 2015	Mauvais	Bon état 2027	Pression non-significative	Pas de pression

Le tableau ci-dessous reprend l'état des masses d'eau réalisé sur la base de données de 2018-2020, dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2022-2027.

Code	Masse d'eau souterraine	Etat chimique	Etat quantitatif	Pression diffuse nitrate d'origine agricole	Pression prélèvement d'eau
		Etat (évaluation SDAGE 2022-2027)	Etat (évaluation SDAGE 2022-2027)		
FRFG043B	Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain	Bon	Bon	Pression significative	Pression significative
FRFG082D	Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain	Bon	Mauvais	Inconnu	Pression significative

Il est difficile d'émettre un avis sur l'évolution de l'état chimique et quantitatif des masses d'eau issues du redécoupage. En ce qui concerne les états de la masse d'eau souterraine des « Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain (FRFG043B) », l'état écologique et chimique semble s'améliorer, bien que les pressions en terme de nitrates et de prélèvement se sont amplifiées.

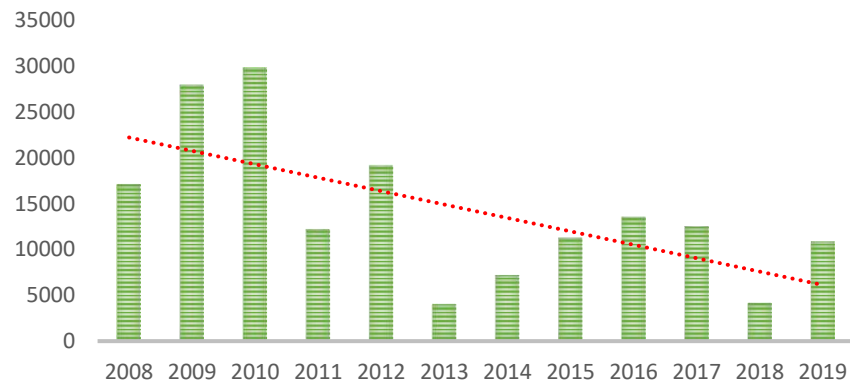
3. Usages des eaux souterraines et superficiels

a) Prélèvements

D'après la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE), un volume total de 10 870 m³ a été prélevé sur la commune de Cépet en 2019. Ce volume est entièrement constitué d'eau de surface pour un usage d'irrigation. Il n'existe pas de prélèvement en eau potable au sein du territoire.

Figure 6: Evolution des prélèvements en eau de la commune de Cépet

Source : BNPE : ARTIFEX 2021



Les prélèvements en eau semblent diminuer sur la période 2008-2019. Néanmoins, du fait de la nature des prélèvements, ceux-ci fluctuent

fortement d'une année à l'autre. Un seul point de captage est recensé sur le territoire, il se situe au lieu-dit de Faures.

b) Rejets domestiques et industriels

Il existe actuellement un point de rejet STEP situé à l'Est de la commune de Cépet et rejetant dans la rivière du Girou. D'après les observations du SDDE 2019, le fonctionnement de la station d'épuration est globalement satisfaisant. En ce qui concerne le système de collecte, le réseau d'assainissement est séparatif mais des apports d'eaux parasites de temps de pluie sont toujours observés. Lors des fortes pluies le volume d'eau reçu par la station est multiplié par 3 ou 4.

Aucun rejet industriel n'est recensé.

Rejets STEP	
Code	Nom
0531136V002	CEPET (SITEC)

c) Zonages réglementaires

La commune de Cépet est entièrement comprise dans plusieurs zonages réglementaires concernant la ressource en eau.

Zone sensible

D'après le SIE Audour, les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Zone de répartition des eaux

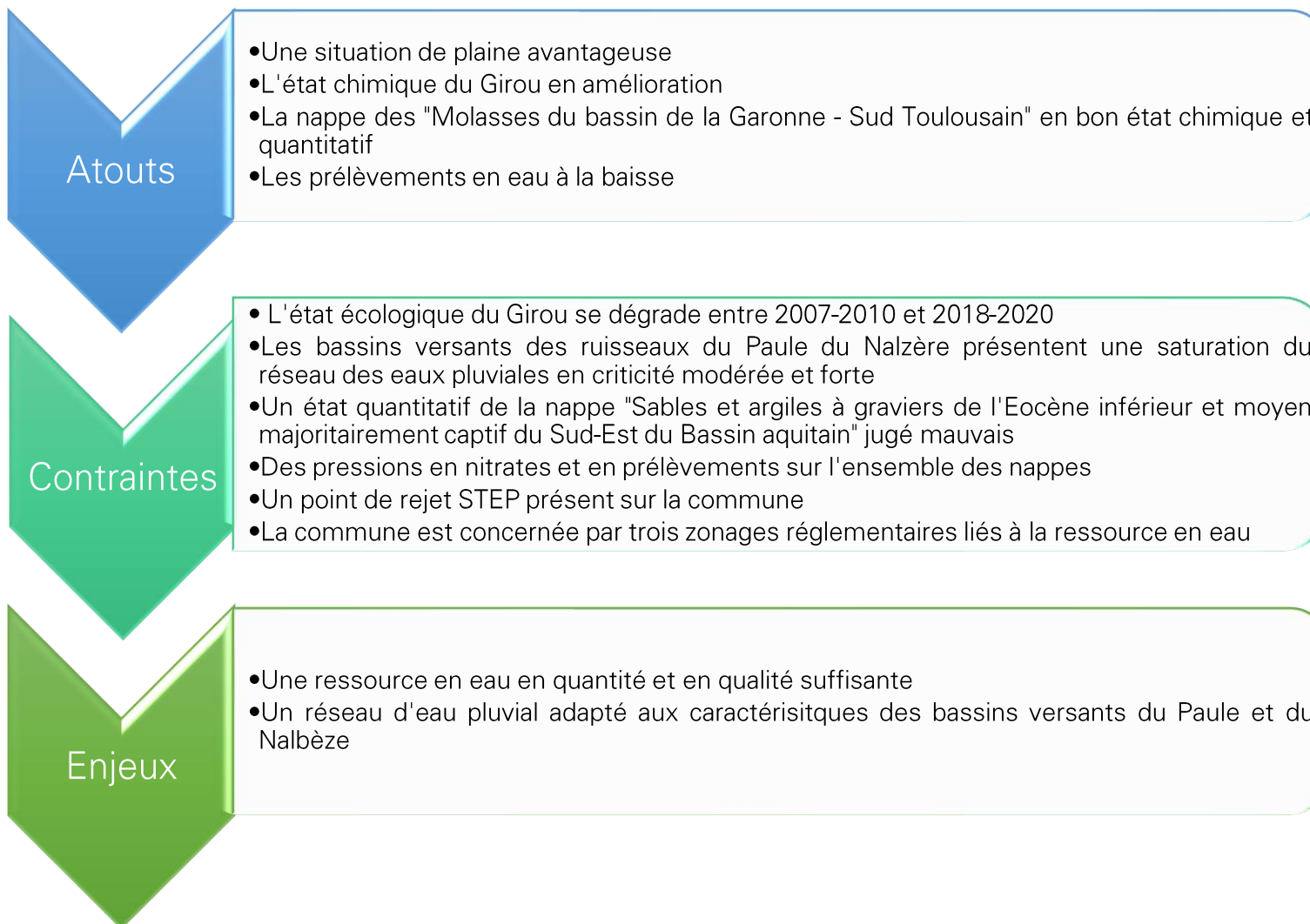
Selon le dictionnaire des données du site EauFrance, une zone de répartition des eaux (ZRE) est « une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. [...] Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à

8 m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. »

Zone vulnérable

La zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable

III. Ce que l'on retient



B. Changement climatique et résilience

I. Climat actuel et futur

1. Contexte climatique

Placé au carrefour des influences climatiques atlantiques, méditerranéennes et continentales le climat de la région connaît de vrais contrastes saisonniers prononcés.

D'après le SCoT du Nord Toulousain, le printemps est pluvieux et frais avec les mois d'avril, mai et juin où les précipitations sont les plus importantes. L'été est sec et chaud. On enregistre des températures moyennes maximales proches des 30°C en juillet et août. L'automne est bien ensoleillé et l'hiver froid mais peu pluvieux.

D'après infoclimat, la station météorologique la plus proche de la commune de Cépet est la station de Toulouse-Blagnac. Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur de la commune :

- Températures (selon les mesures prises entre 1878 et 2020)
 - Moyenne annuelle des températures minimales : 8,29°C
 - Moyenne annuelle des températures maximales : 18°C
- Précipitations (selon les mesures prises entre 1947 et 2020)
 - Hauteur d'eau moyenne annuelle relevée : 639,28 mm. Cette valeur est inférieure à la moyenne française de 770 mm/an.

- Ensoleillement (selon les mesures prises entre 1981 et 2010)
 - Durée d'ensoleillement de 2031,4 heures par an. Cette valeur est supérieure à la moyenne nationale (1 973 heures).
- Le vent (selon les mesures prises entre 2002 et 2021)
 - Vitesse moyenne annuelle de 8kts et une moyenne annuelle des rafales de 21Kts.

Les graphiques ci-après, détaillent les données météorologiques sur l'ensemble de l'année.

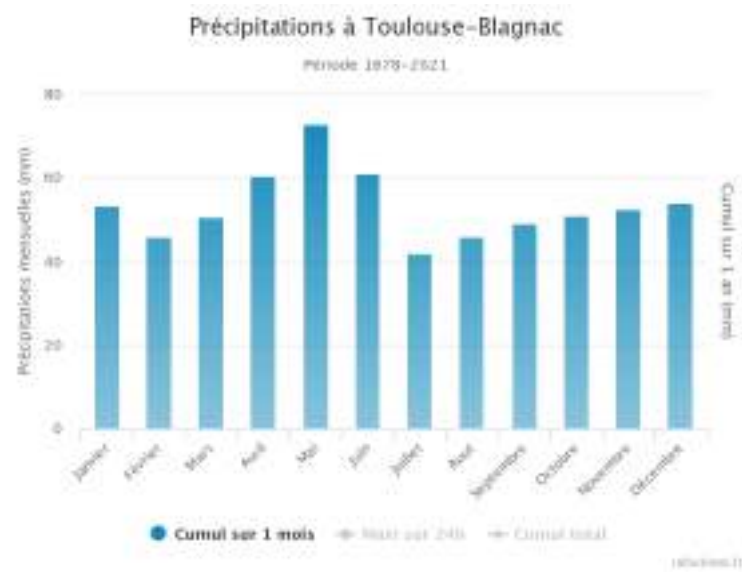
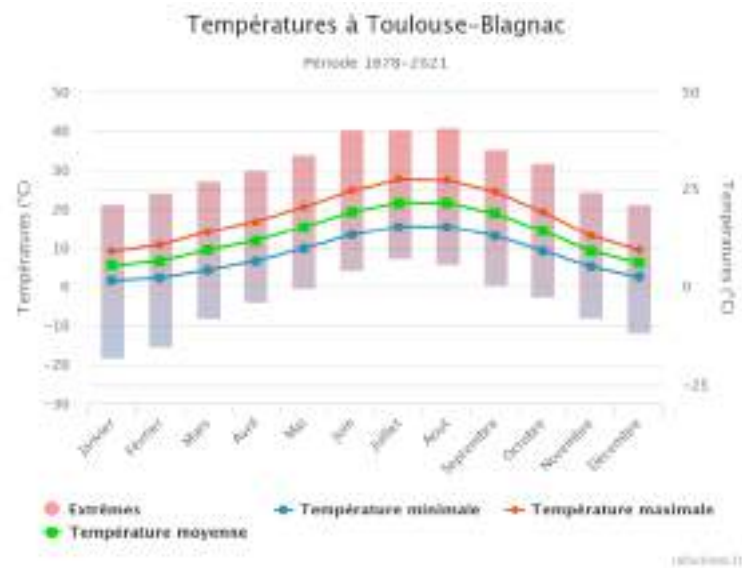


Figure 7 : Direction et vitesse moyenne du vent de la station Toulouse-Blagnac

(Source : Météofrance / Réalisation : windfinder)

2. Changement climatique

a) Description du phénomène de changement climatique

Les climatologues s'accordent sur la réalité du changement climatique observé au cours des 25 dernières années, et sur sa rapidité, jamais observée jusqu'alors, liée aux activités humaines émettrices de gaz à effet de serre qui se sont développées depuis la révolution industrielle.

L'enjeu est aujourd'hui d'atténuer au maximum ce changement, pour ne pas engendrer de conséquences trop lourdes sur les écosystèmes et les activités humaines. Mais l'enjeu consiste également à s'adapter, puisque les gaz à effet de serre déjà émis vont continuer d'agir pendant parfois plusieurs centaines d'années, et donc inévitablement modifier le climat. Or, le coût de l'inaction (plusieurs centaines de millions d'euros par an pour différents secteurs, d'après l'Observatoire national sur les effets du changement climatique) dépasserait largement celui d'une adaptation organisée et réfléchie, qui permettrait par ailleurs de transformer certains impacts en opportunités.

b) Origine du phénomène

La Terre reçoit son énergie du soleil : une partie du rayonnement solaire absorbé par la Terre est réémis vers l'espace sous forme de rayonnement infrarouge. Les gaz à effet de serre (GES), présents dans l'atmosphère ont la propriété d'intercepter une partie de ce rayonnement infrarouge et de le réémettre, notamment en direction de la Terre. Ce phénomène naturel, appelé effet de serre, modifie le bilan radiatif de la Terre et permet d'obtenir à la surface de celle-ci une température moyenne de 15°C, alors que sans lui la température serait de -18°C.

Une augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère accroît leur opacité aux rayons infrarouges : une plus grande partie de ce rayonnement est interceptée, modifiant ainsi l'équilibre : ce forçage radiatif est responsable du renforcement de l'effet de serre, qui se traduit par des changements climatiques. Les activités anthropiques, qui conduisent à l'émission de GES en fortes quantités depuis 1750, sont responsables de cette augmentation des concentrations de GES.

c) Vulnérabilité du territoire au changement climatique

En 2014, 74 % des communes françaises sont exposées à au moins un aléa naturel susceptible d'être augmenté par le changement climatique (inondations, feux de forêt, tempêtes et cyclones, avalanches, mouvements de terrain).

Impacts actuels du changement climatique sur le territoire

D'après Météo France, en Midi-Pyrénées, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980. Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation des températures annuelles de 0.3°C par décennie en moyenne sur la région. À l'échelle saisonnière, ce sont le printemps et l'été qui se réchauffent le plus, avec des hausses de 0.3°C à 0.4°C par décennie pour les températures minimales, et de l'ordre de 0.4°C pour les températures maximales. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse mais avec des valeurs moins fortes, d'environ 0.2°C par décennie. En cohérence avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente et le nombre de jours de gel diminue. L'évolution des précipitations est moins sensible car la variabilité d'une année sur l'autre est importante. Sur la période 1959-2009 en Midi-Pyrénées, les tendances annuelles sur la pluviométrie sont peu marquées. Faute d'un accroissement du cumul de pluie, l'augmentation de la température favorise l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol,

essentiellement par effet d'évaporation. La durée d'enneigement diminue en moyenne montagne.

Impacts futurs du changement climatique sur le territoire

D'après Météo France, les tendances d'évolution du climat au XXI siècle, pour la région Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXIe siècle en Midi-Pyrénées, quel que soit le scénario
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXIe siècle, mais des contrastes saisonniers
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXIe siècle en toute saison

II. Adaptation au changement climatique

1. Inventaire des émissions de GES du territoire

Cet inventaire quantifie l'ensemble des GES, provenant de sources anthropiques ou naturelles, émis sur le territoire. Les données utilisées pour établir un bilan des émissions de GES du territoire sont issues du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA). Cet inventaire est établi à partir à la fois d'une décomposition des émissions nationales de GES au niveau communal et d'informations déjà spatialisées.

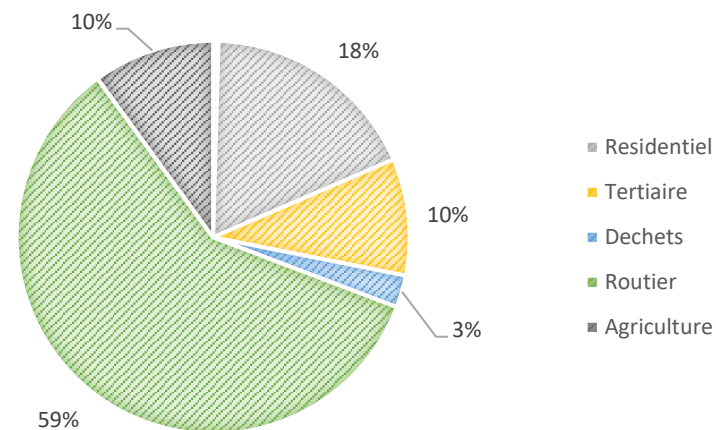
Cet inventaire d'émission de GES a vocation à donner des ordres de grandeur pertinents pour l'année 2016. Il ne rend pas non plus compte de l'empreinte carbone réelle du territoire, qui prend en compte les émissions de GES liées à l'importation de biens et de services. Ces importations représentent en moyenne 6,9 tonnes de Co2e/hab. en France. La répartition des émissions est illustrée ci-après.

Bon à savoir :

Le Co2e ou équivalent dioxyde de carbone est une mesure métrique obtenue en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire.

Le GIEC estime notre budget CO2 (soit l'empreinte carbone annuelle par habitant) compatible avec un réchauffement à 2°C en 2100, entre 1,6 tCo2 et 2,8 tCo2.

Figure 8 : Répartition des émissions de GES pour la commune de Cépet
(Source : CITEPA / Réalisation : ARTIFEX 2021)



A retenir :

- En 2016, le territoire a émis **9 664 tonnes de Co2e**, soit environ 4,8 tonnes Co2e/hab.
- La majorité des GES sont émis par la filière routière et le résidentiel
- Le PCAET de la CC du Frontonnais, fixe un objectif de **réduction de 71% de GES d'ici 2050.**

2. La transition énergétique du territoire

« Les énergies renouvelables (EnR) sont issues de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...) par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables permettent la production d'électricité (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque, bioénergies), mais aussi la production de chaleur (solaire thermique, géothermie, biogaz, biocarburants, déchets urbains et bois énergie).

Le recours aux énergies renouvelables est une nécessité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants qui impactent la santé humaine. » (Tableau de bord du développement durable – édition 2020, Occitanie)

Dans le cadre de l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la politique énergétique nationale a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030. À cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

Afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, le PLU doit permettre la traduction des grands principes du développement durable tout en se référant aux grandes orientations établies aux échelles régionales.

Le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie** a été arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019. Il fixe 3 objectifs thématiques de moyen et long terme sur la transition énergétique :

- Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040,
- Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040,
- Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040.

Le **Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Nord-Toulousain** approuvé en juillet 2012 ne fixe pas d'objectifs spécifiques en termes de transition énergétique.

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire de la Communauté de communes du Frontonnais**, estime les potentiels de réduction et de production énergétique pour 2050 à :

- Un potentiel de réduction des consommations énergétiques de 28 %
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables de 169 %

a) Bilan énergétique du territoire

Le bilan énergétique a pour but de porter à connaissance et de détailler les productions et consommations d'énergie du territoire. Les données utilisées pour établir ce bilan sont produites par l'Agence ORE pour la consommation énergétique, et concernent la période de 2011 à 2019. Pour la production énergétique, les données sont issues du registre national des installations de production et de stockage de l'électricité et concernent l'année glissante.

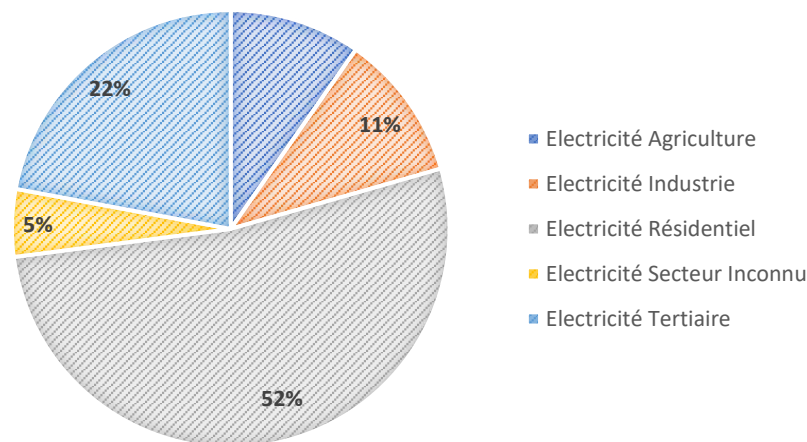
Bon à savoir :

Les consommations d'énergie du territoire produit par l'agence ORE, ne prennent pas en compte la consommation d'énergie liée à la filière bois, ni aux transports

A retenir :

- Une consommation totale d'énergie de **11600 Mwh** en 2019, répartie en 37% de gaz et en 63% d'électricité.
- Une consommation énergétique principalement répartie entre **le résidentiel (73%) et le tertiaire (25%)**.
- Une consommation de gaz relativement stable et une consommation électrique en augmentation.
- Une production énergétique de **15,5 Mwh** (détaillée dans le chapitre suivant)
- Une dépendance énergétique estimée à environ **99,8 %** (différence entre la consommation énergétique et la production locale)
- Une production énergétique entièrement renouvelable.
- Le PCAET de la CC du Frontonnais, fixe les objectifs de réduction de consommations énergétiques de 28% et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable de 169% d'ici 2050.

Figure 9 : Répartition de la consommation énergétique de la commune de Cépet
(Source : Open Data Réseaux Énergies/ Réalisation : ARTIFEX 2021)



b) Les énergies renouvelables

Energie photovoltaïque, seule production énergétique du territoire

D'après le registre national des installations de production et de stockage de l'électricité, la communauté de commune du Frontonnais compte 360 installations photovoltaïques produisant 31 831 Mwh d'électricité.

La commune de Cépet compte 14 installations photovoltaïques pour une production de 15,5 Mwh. Il s'agit d'installation de moins de 36kW, soit principalement des installations individuelles.

L'objectif de production photovoltaïque du PCAET de la CC du Frontonnais est de 50 500 Mwh en 2050.

Potentialité du territoire en termes de production d'énergie photovoltaïque :

Le territoire semble relativement propice au développement de l'énergie photovoltaïque. Premièrement, le territoire possède une exposition solaire avantageuse, ainsi d'après le PVGIS, la commune de Cépet se situe dans une zone géographique avec une capacité de production comprise entre 1100 et 1200 Kwh-Kwc.

De plus, si nous nous basons sur les hypothèses émises par le PCAET afin d'estimer un ordre de grandeur du potentiel d'implantation d'installations photovoltaïques, nous obtenons :

- 14256 m² d'implantation sur des bâtiments indifférenciés, soit 171 Mwh/an
- 746 m² d'implantation sur des bâtiments industriels, commerciaux et agricoles, soit 89,5 Mwh/an

Une grande partie des bâtiments de Cépet possède une orientation au Sud, ce qui est un avantage en termes de rendement photovoltaïque.

Enfin, les quelques retenues collinaires pourraient potentiellement accueillir des installations photovoltaïques flottantes.

Energie éolienne

D'après le registre national des installations de production et de stockage de l'électricité, la communauté de commune du Frontonnais ne compte aucune éolienne sur son territoire.

Néanmoins, d'après le PCAET du Nord-Toulousain, la commune de Cépet se situe dans une zone favorable au développement de l'éolien.

Energie hydraulique

D'après le PCAET, le potentiel de développement de la filière hydraulique n'a pas été étudié de façon approfondie. Il semble que le potentiel de développement de cette filière soit faible.

Il n'existe aucune production hydroélectrique sur le territoire de Cépet. Le territoire de la commune ne se prête que très peu à la production hydroélectrique. Elle ne compte seulement 1200m de linéaire de rivière, le restant du réseau hydrographique étant des ruisseaux.

Energie géothermique, une ressource inexploitée

L'énergie géothermique peut être utilisée de deux façons distinctes, la géothermie de surface et la géothermie profonde.

La géothermie de surface (ou superficielle) utilise l'énergie présente dans le sous-sol à des profondeurs variant de quelques mètres jusqu'à 200 mètres. À ces profondeurs, la température du sol est relativement constante toute l'année : autour de 10 à 20 °C. Une pompe à chaleur (PAC) géothermique est utilisée pour restituer la chaleur, le froid ou le frais au niveau de température souhaité. La présence de la nappe alluviale sur le territoire permet d'estimer un potentiel moyen de la ressource dans la partie Nord du territoire. Ce qui correspond à la possibilité d'utilisation d'une PAC pour les habitations individuelles et petits collectifs.

La géothermie profonde, quant à elle, valorise l'énergie du sous-sol profond (au-delà de 200 mètres) pour produire directement de la chaleur et/ou de l'électricité. Le potentiel de géothermie profonde est considéré comme fort dans la majorité du territoire.

Figure 10 : Ressource en géothermie de surface de la commune
Réalisation : ARTIFEX



Bois-Energie

Une partie non négligeable du territoire de la commune de Cépet est couverte par des boisements, soit presque 4km². Ces espaces de forêts pourraient représenter un gisement de quelques Gwh. Le PCAET du Nord Toulousain, estime par exemple le gisement bois-énergie accessible à 42 Gwh.

De plus, selon le scénario Négawatt, la filière bois-énergie pourrait doubler en production d'ici 2050 à l'échelle nationale. Ainsi, le PCAET du Nord-Toulousain envisage de couvrir 20% de ses besoins en bois-énergie grâce aux ressources présentes sur le territoire.

3. La sobriété et efficacité énergétique du territoire

Les principaux leviers des collectivités pour maîtriser leur consommation énergétique et leurs émissions de GES sont la production d'une forme urbaine et d'un habitat sobre en énergie, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures permettant une diminution d'émissions de GES liées aux transports.

c) Forme urbaine

La commune de Cépet possède une urbanisation dense et concentrique au niveau de son centre historique. Au contraire, une grande majorité Est de l'urbanisation de Cépet est constituée de lotissements plus ou moins denses d'habitations individuelles. Enfin, la partie Sud de l'urbanisation de Cépet est occupée par une urbanisation diffuse et peu dense d'habitations individuelles.

Une typologie urbaine diffuse et non-concentrique engendre plusieurs effets en terme environnemental.

- Une consommation d'espace plus importante
- Une efficacité énergétique moindre
- Une consommation importante liée aux déplacements et une dépendance à l'automobile.

e) Habitat résilient

La production d'un habitat sobre en énergie est un levier important dans la maîtrise des consommations énergétiques. Au sein de la commune de Cépet, le secteur résidentiel est la seconde source d'émission de GES et il est à l'origine de 73% des consommations de gaz et d'électricité. De ce fait, le secteur de l'habitat représente un domaine important pour l'atteinte des objectifs environnementaux.

La première caractéristique d'un habitat efficace, énergétiquement, est sa compacité. La compacité de la forme urbaine (mitoyenneté des bâtiments, bâtiments à étages...) améliore les performances thermiques du bâti, augmente son inertie et permet un bénéfice collectif de la chaleur produite.

Comme nous l'avons vu, la forme majoritaire de l'habitat de Cépet est le logement individuel non-mitoyen. Néanmoins, près de 80 % des habitations de Cépet ont été construites après les premières réglementations thermiques.

Enfin, une orientation Sud des habitations permet de bénéficier d'une luminosité et d'un confort thermique important. Une majorité des habitations de Cépet ont été implantées sur ce plan.

f) Transport et mobilité

La localisation de la commune ou son urbanisme influence fortement le recours à l'automobile. Ainsi, Cépet par son emplacement au Nord de l'agglomération de Toulouse et par un urbanisme peu dense se trouve très dépendante de l'automobile.

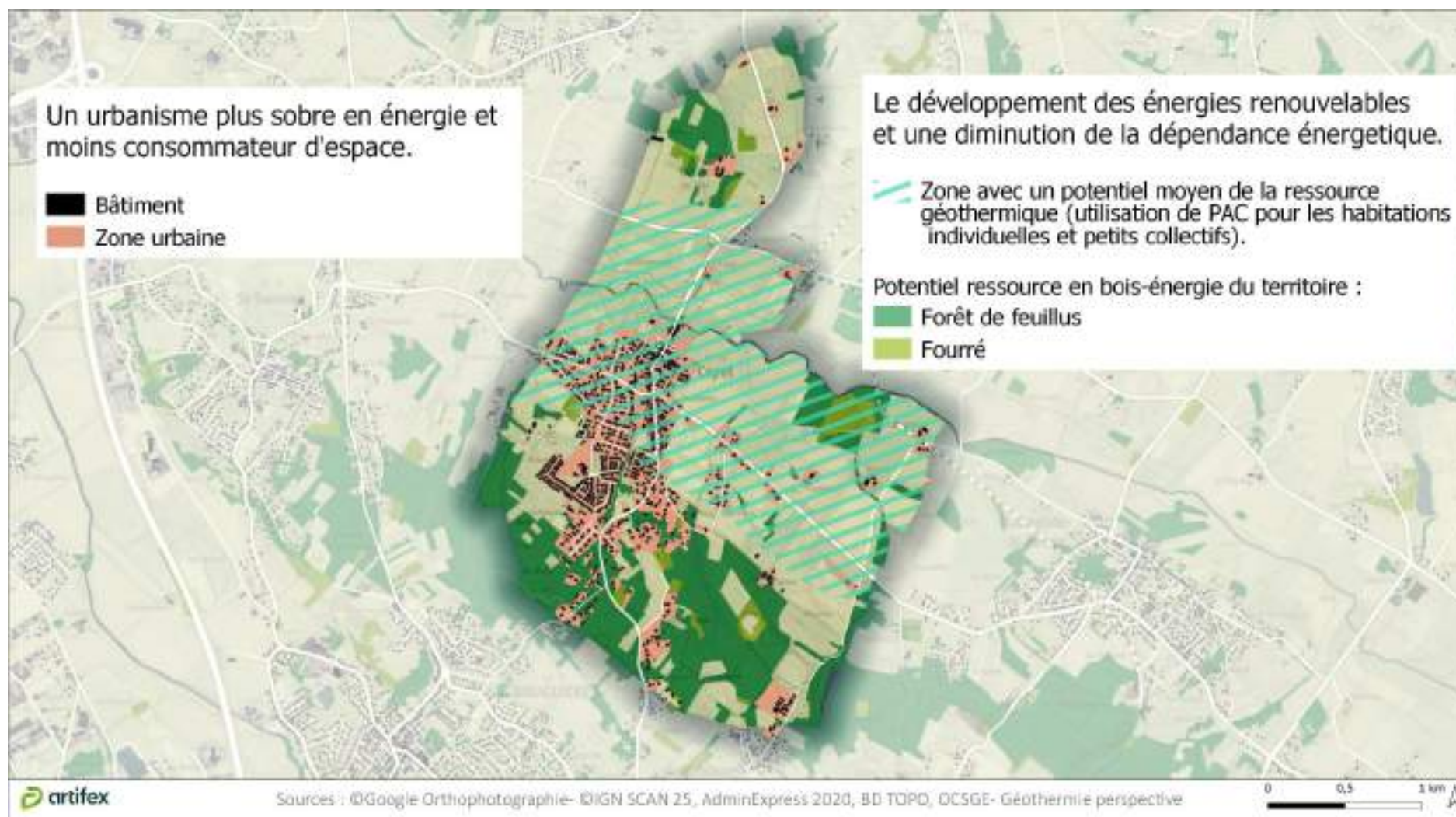
A Cépet, selon l'INSEE, 92,4% des actifs travaillent dans une autre commune que la commune de résidence. En 2018, 92,1% des habitants de Cépet se rendaient au travail en automobile et 59,4% des ménages possédaient deux voitures ou plus.

La commune ne compte actuellement pas d'air de covoiturage ni de borne de recharge électrique. Néanmoins, en termes de mise en place d'infrastructures favorisant une transition du transport routier, la commune est desservie par deux lignes de bus (ligne 52 et 529). De plus, la communauté de commune du Frontonnais s'est engagé dans un projet de mobilité de proximité en s'associant avec l'association Rézo Pouce, la commune de Cépet compte 3 arrêts sur son territoire.

III. Ce que l'on retient



Figure 11 : Cartographie des enjeux liés au changement climatique et à la résilience



C. Les risques et nuisances

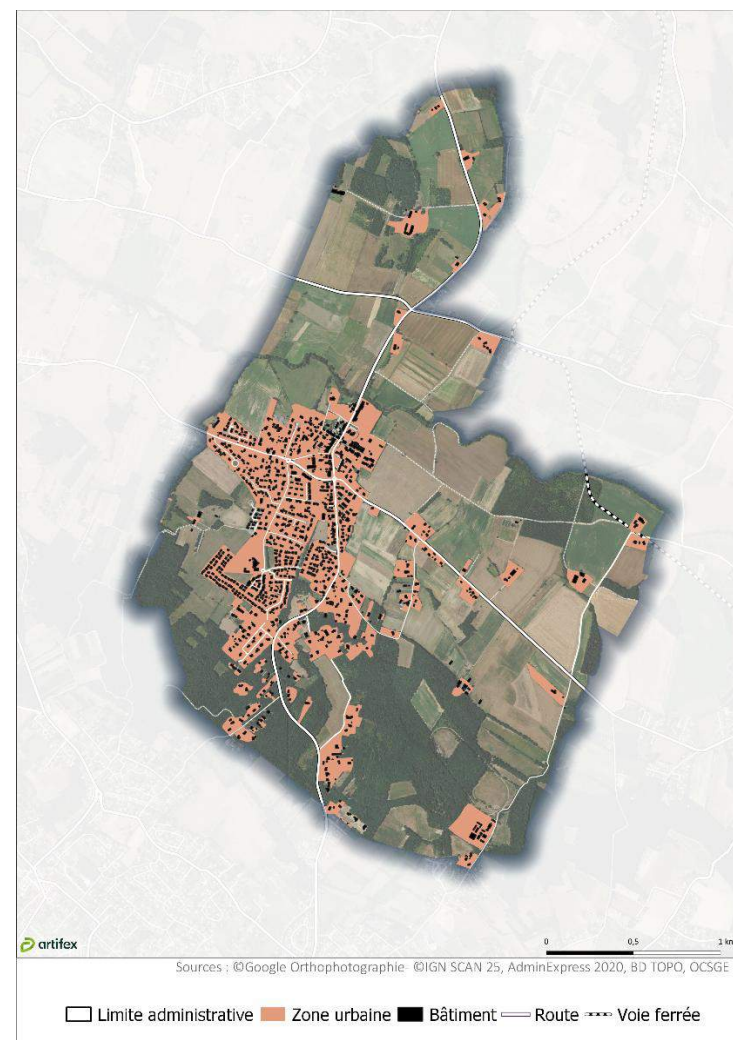
I. Risques naturels et technologiques

On appelle risque le produit d'un **aléa** (événement susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement) et d'un **enjeu** (personnes, biens ou environnement) susceptible de subir des dommages et des préjudices. La vulnérabilité d'un territoire aux risques est donc directement liée à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures, ...).

1. Enjeu humain et urbanisation de la commune

La carte ci-après permet de mettre en évidence, d'après les données de l'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCSGE), l'implantation générale de l'urbanisation (enjeux humains) de la commune de Cépet.

Figure 12 : Carte de l'implantation urbaine de Cépet
Réalisation : ARTIFEX



2. Risques naturels

La commune de Cépet est concernée par deux Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et par un risque majeur. D'après le site Géorisques, édité par le Ministère de la Transition écologique, le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Ces risques sont détaillés ci-après.

a) Risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

L'entièreté de la commune de Cépet est concernée par une zone de prescription d'un PPR Sécheresse avec un aléa tassement différentiel, approuvé le 18/11/2011.

b) Risque de retrait-gonflements des sols argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Le PPR Sécheresse approuvé le 18/11/2011, comprend aussi le risque de retrait-gonflements des sols argileux. L'ensemble de la commune est concerné par une exposition forte. Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent entraîner des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

c) Risque d'inondation

Le risque d'inondation est recensé comme étant un risque majeur au sein de la commune de Cépet. Ainsi, le territoire de Cépet intègre l'Atlas de Zone Inondable (AZI) « Garonne Amont, Garonne aval, Girou » depuis 2000.

Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables (AZI) ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure.

Ainsi, le Girou a un débit très variable au pas de temps journalier et saisonnier. :

	Le Girou à Cépet (m ³ /s)
Débit moyen annuel	2,4
Débit mensuel quinquennal sec	0,02
Crue 5 ans	51
Crue 10 ans	72
Crue 100 ans	115

A noter :

L'AZI n'a pas de caractère réglementaire mais il permet l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.

Figure 13 : Carte du risque inondation (CIZI)
Réalisation : ARTIFEX



3. Risques technologiques

Au sein de la commune de Cépet, aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), n'est recensé.

Néanmoins, une canalisation de matière traverse le territoire. Celle-ci achemine du gaz naturel.

Figure 14 : Carte du transport de matières dangereuses
Réalisation : ARTIFEX

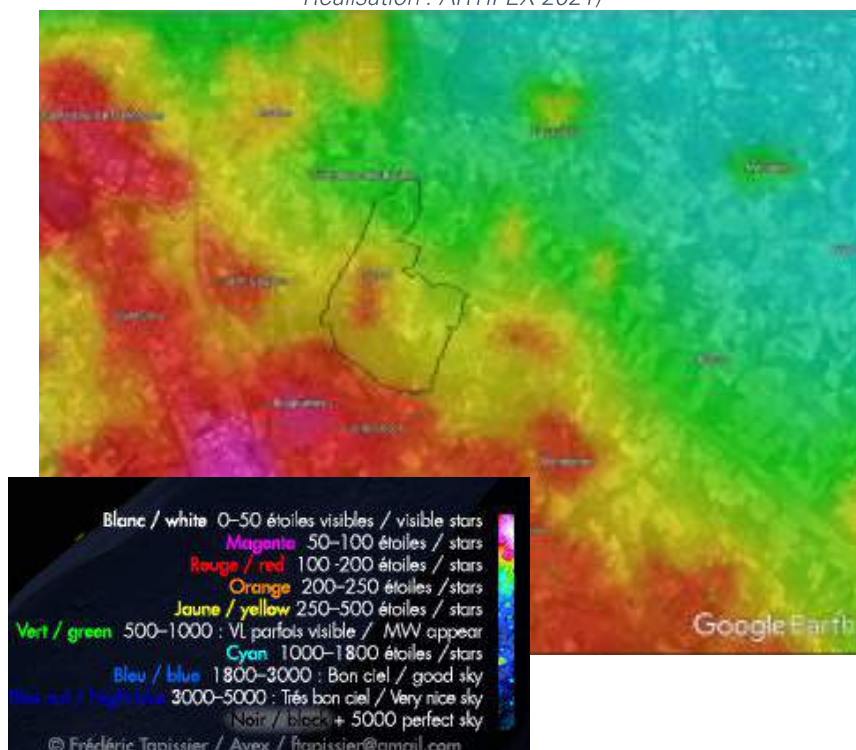


II. Nuisances et pollutions

1. Pollutions lumineuses

Le territoire de Cépet par sa position géographique est fortement impacté par la pollution lumineuse de l'agglomération de Toulouse située au Sud. De plus, l'urbanisation de Cépet émet elle aussi une pollution lumineuse notable.

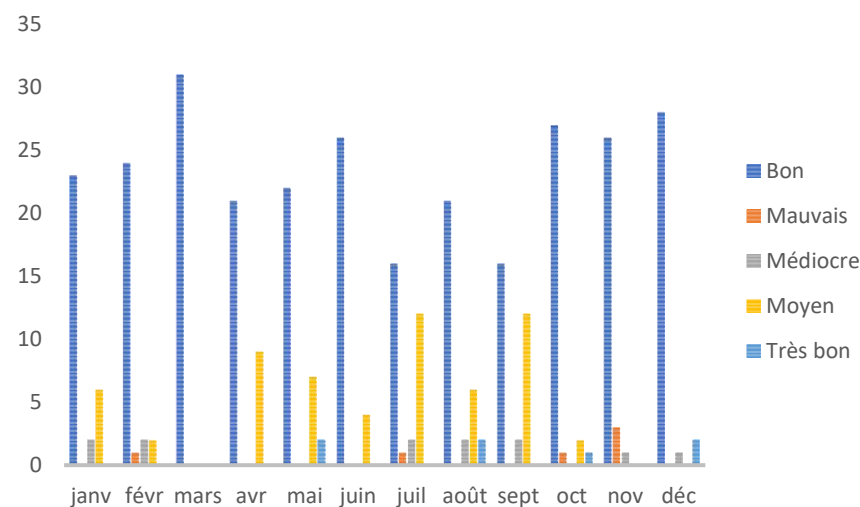
Figure 15 : Carte de la pollution lumineuse à Cépet
(Source : ©Google Orthophotographie- ©AVEX 2016- AdminExpress 2020/
Réalisation : ARTIFEX 2021)



2. Pollutions de l'air

La qualité de l'air au sein de la commune de Cépet est assez bonne sur son ensemble. D'après Atmo Occitanie, sur l'année 2020 et pour la communauté de communes du Frontonnais, 281 jours sont jugés comme ayant une bonne qualité de l'air, 7 comme très bonne, 60 comme moyenne, 12 comme médiocre et 6 comme mauvaise. La période d'avril à septembre est la période avec le plus grand risque d'avoir une qualité de l'air réduite.

Figure 16 : Répartition des indices de la qualité de l'air pour l'année 2020.
(Source : Atmo Occitanie/ Réalisation : ARTIFEX 2021)



Cépet se trouve au Sud de la communauté de commune du Frontonnais, au plus près de l'agglomération de Toulouse et des grands axes de

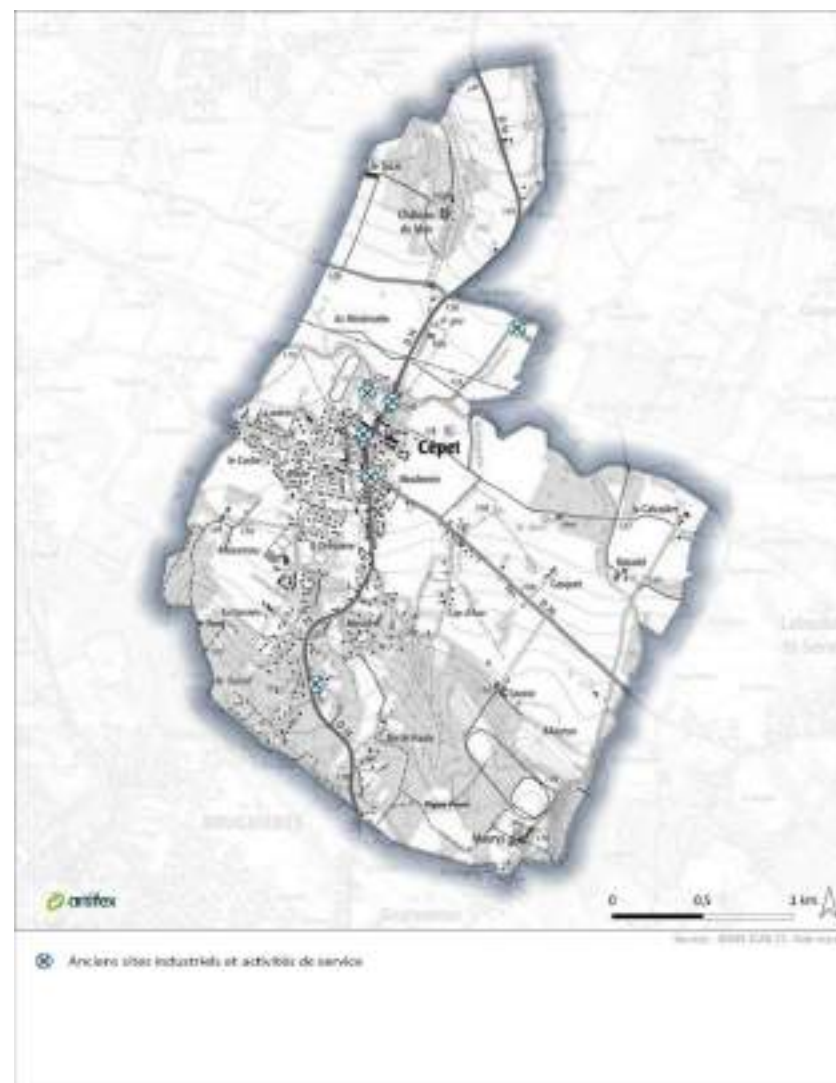
communications. De ce fait, cette qualité de l'air pourrait être à relativiser. Ainsi, le territoire de la commune se trouve en proximité directe des zonages d'exposition des populations et territoires au dépassement de la valeur limite du NO₂ (dioxyde d'azote) et du PM₁₀ (particules de pollution).

3. Pollution des sols

La commune de Cépet ne recense pas d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), elle ne compte pas non plus de « sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics ». Néanmoins, la commune compte quelques anciens sites industriels et d'activités de services, qui pourraient être à l'origine de pollutions :

- Une ancienne STEP
- Deux dépôts de liquides inflammables (D.L.I.)
- Une activité et entreprise de nettoyage et/ou de vidange
- Un garage, atelier d'application de peinture
- Un démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)

Figure 17 : Carte des anciens sites industriels et activités de service
Réalisation : ARTIFEX 2021



III. Ce que l'on retient

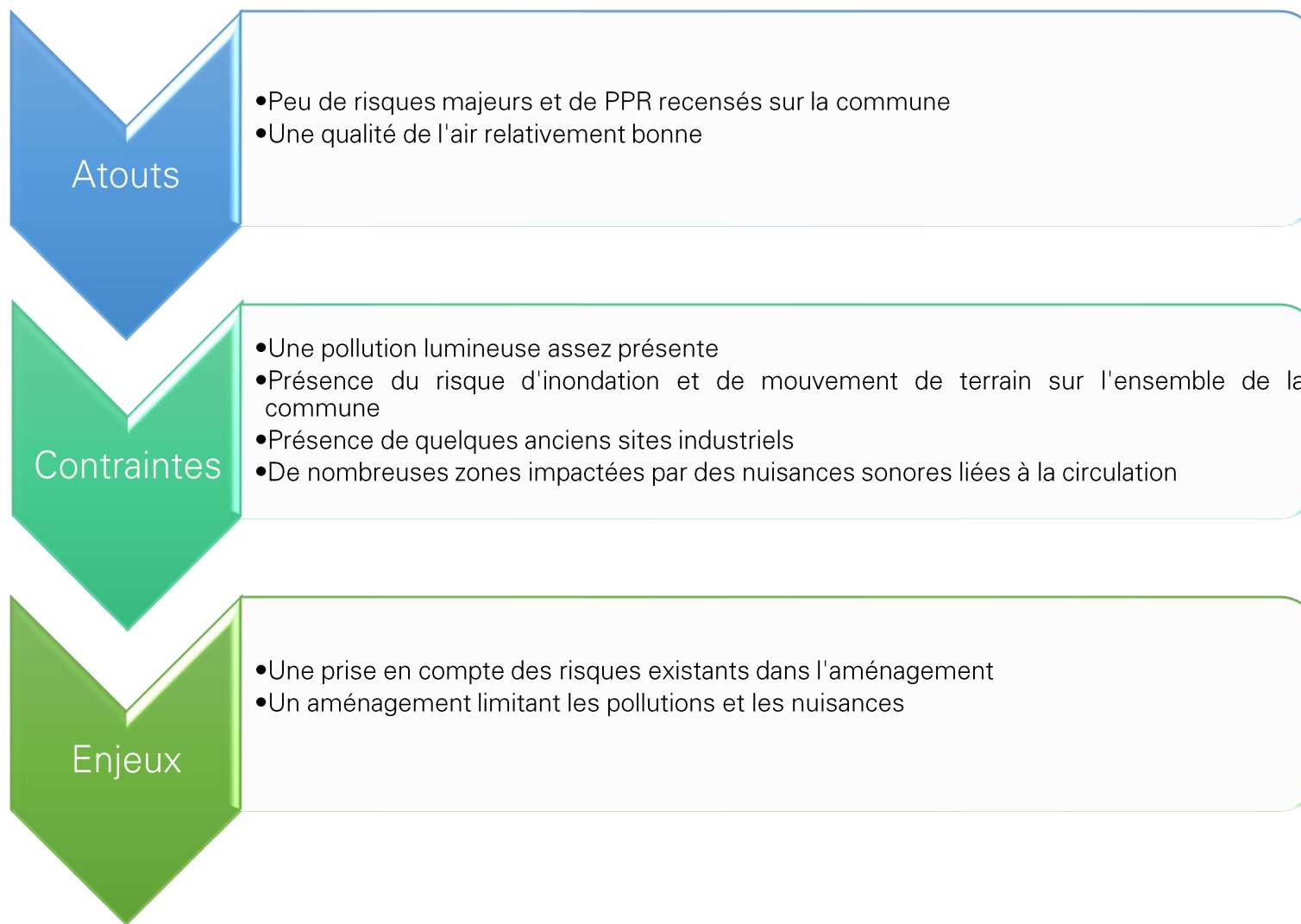
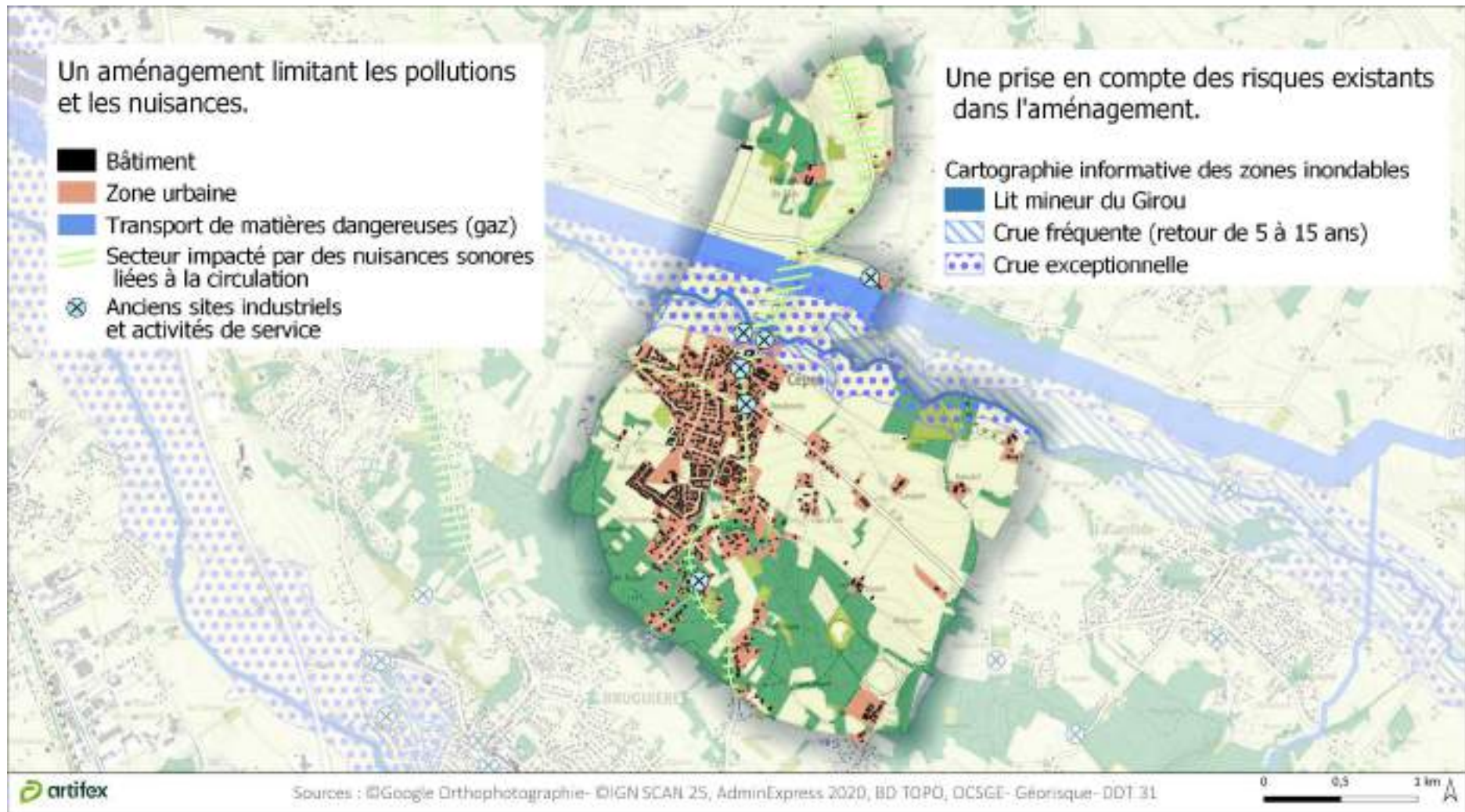


Figure 19 : Cartographie des enjeux liés aux risques et nuisances



D. Les milieux naturels et la biodiversité

I. Milieux naturels

Ce diagnostic se base sur une étude bibliographique et cartographique du territoire affinée par une journée de terrain, réalisée le 14 octobre 2021 par le bureau d'études environnementales ARTIFEX.

1. Milieux ouverts

Le territoire communal de Cépet est scindé en deux parties. Le Nord de la commune est majoritairement occupé par des milieux ouverts et notamment des **grandes parcelles cultivées** en céréales et oléo-protéagineux, composant une matrice paysagère agricole, tandis que le Sud est plus boisé.

Ces grandes parcelles sont cultivées de façon intensive et ne permettent pas l'expression d'une flore diversifiée, notamment les espèces messicoles (espèces adventices des moissons). La végétation naturelle ne se développe généralement pas au cœur des parcelles et se concentre majoritairement sur les bordures. Ainsi, ce sont surtout des espèces ubiquistes et pionnières, caractéristiques des milieux perturbés qui s'y développent comme le Seneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Folle Avoine (*Avena fatua*), la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*) ...

Ces espaces agricoles peuvent être favorables, selon les situations, à différentes espèces animales et notamment à certains oiseaux protégés comme le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), l'Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*) et le Milan noir (*Milvus*

migrans) qui s'y alimentent. L'Œdicnème criard peut quant à lui nicher sur ces parcelles et aux abords.

Quelques **prairies naturelles ou pâturées** sont présentes mais ces milieux restent assez peu représentés sur le territoire communal. Dominées par les graminées, elles peuvent toutefois être fauchées mécaniquement pour la récolte du fourrage. Ces milieux enherbés peuvent être favorables à l'expression d'une faune et d'une flore diversifiées, notamment à des cortèges d'insectes comme les orthoptères (criquets et sauterelles) et les papillons, ou encore des passereaux comme l'Alouette lulu et l'Alouette des champs qui peuvent nicher en bordure de parcelles.

Enfin, quelques **friches herbacées** se développent sur des secteurs en déprise agricole. La flore qui s'y exprime est souvent ubiquiste et opportuniste. Ces zones offrent un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune intéressante dans un contexte de grandes cultures intensives.

Les ornières qui sont créées au sein de ces milieux peuvent être utilisées pour la ponte d'amphibiens comme le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*).



Parcelles cultivées le long du Girou

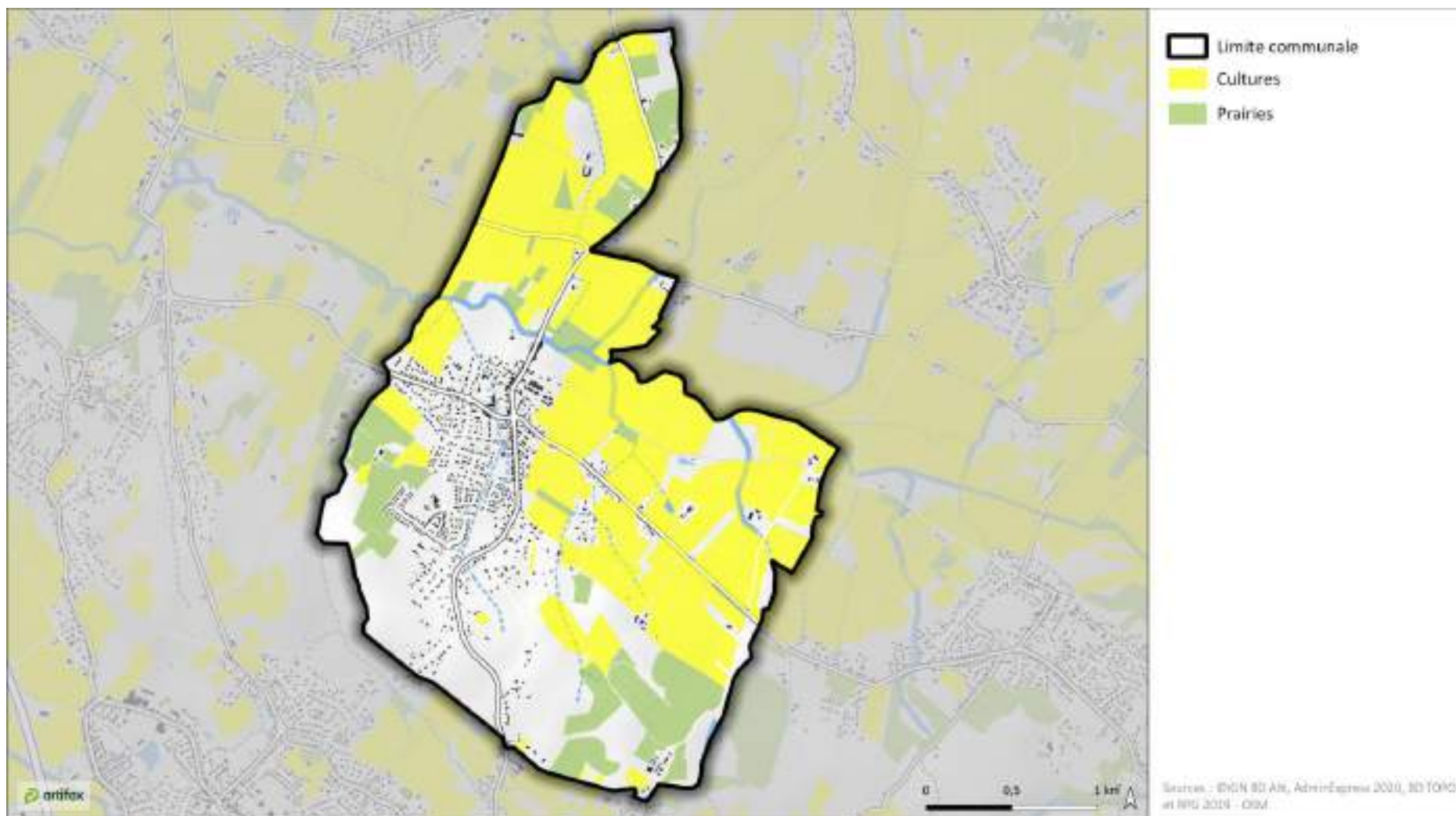


Prairie pâturée le long du chemin du stade



Parcelle enfrichée aux abords de la station d'épuration

Figure 20 : Carte des milieux ouverts
(Réalisation : ARTIFEX)



2. Milieux semi-ouverts

Très peu de milieux semi-ouverts sont présents sur la commune de Cépet. Cependant, un vignoble (en cours de fermeture) et quelques fourrés ont été répertoriés.

Ils se développent sur des secteurs en déprise agricole et moins faciles d'accès. Il s'agit de zones enherbées colonisées par des essences ligneuses et autres arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et la Ronce (*Rubus fruticosus*). Le peuplier s'y développe également.

Ces milieux semi-ouverts participent à la diversité faunistique et floristique du secteur et offrent une mosaïque d'habitats très favorables à la biodiversité ordinaire. Parfois marquant la transition entre des milieux ouverts et boisés, ces zones arbustives offrent un lieu de refuge, de repos, d'alimentation et de reproduction à la faune. Elles peuvent notamment être fréquentées par le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), petit mammifère protégé. Plusieurs oiseaux protégés peuvent également y réaliser une partie de leur cycle biologique comme la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) ... Par ailleurs, le Rosier de France (*Rosa gallica*), espèce floristique protégée au niveau national, peut se développer dans ce type de milieu

Certains reptiles comme la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) ou le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) utilisent les lisières pour thermoréguler et les fourrés comme zones de refuge.

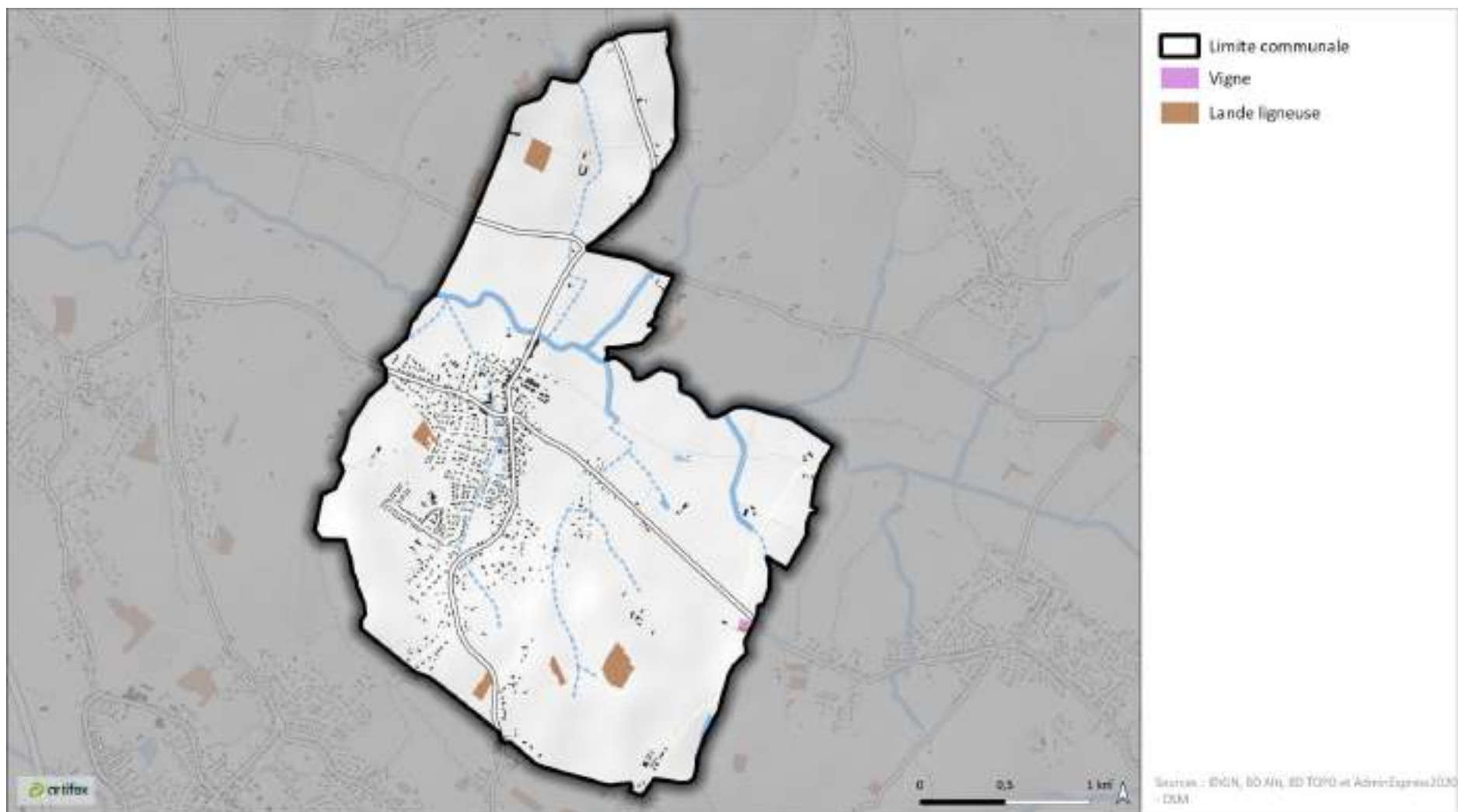


Vignoble (à proximité du lieu-dit Batudel)



Fourrés (dans la prolongation d'un lotissement du chemin du stade)

Figure 21 : Carte des milieux semi-ouverts
(Réalisation : ARTIFEX)



3. Milieux boisés

Les milieux boisés sont majoritaires au Sud du territoire communal contrairement au Nord où l'agriculture intensive pratiquée sur la commune ne laisse que très peu de place aux boisements.

Il s'agit presque exclusivement de **chênaies** relativement mûres, assez denses. Elles jouent un rôle écologique majeur et constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle du territoire de manière assez marquée du fait de leur surface importante. Ceci est d'autant plus vrai que les fonctionnalités écologiques du territoire sont essentiellement associées à ces boisements et qu'ils favorisent la répartition des espèces faunistiques sur la commune.

De nombreuses espèces peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle biologique. On peut citer l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), protégé, inféodé aux milieux boisés, ou encore le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), coléoptères saproxyliques d'intérêt. Par ailleurs, de nombreux oiseaux utilisent ces boisements et leurs lisières, comme la Buse variable (*Buteo buteo*) la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), la Sittelle torchepot (*Sitta europea*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) ou encore le Pic épeichette (*Dryobates minor*).



Chênaies (Château du Mas et chemin de Batudel)

Quelques parcelles sont dédiées à la sylviculture, en particulier à la plantation de Peupliers. Si l'une est peu attractive pour la faune en raison des très jeunes individus de Peuplier plantés, les autres sont constituées d'arbres plus anciens et ont une strate arbustive assez dense, propice au refuge de plusieurs espèces comme le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et la Corneille noire (*Corvus corone*).



Peupleraies à divers stades de développement sur la commune

Enfin, le territoire communal est parcouru par des **linéaires arborés** de trois sortes : les **ripisylves**, les **alignements d'arbres** et les **haies**.

Les ripisylves correspondent aux boisements se développant de façon linéaire le long des cours d'eau qui sillonnent la commune, en particulier le Girou. Il s'agit ici de formations herbacées, arbustives et / ou arborées généralement assez denses et continues. Ces formations jouent un rôle primordial à l'échelle de la commune en tant que réservoirs et corridors. Elles participent de manière active aux déplacements des espèces.

Elles concentrent ainsi plusieurs espèces liées tant aux cours d'eau, qu'aux zones humides et aux zones boisées. Certaines espèces d'oiseaux y réalisent l'ensemble de leur cycle biologique comme les pics ou les mésanges. Ces éléments linéaires arbustifs à arborés constituent plus globalement une zone de refuge, de repos, d'alimentation et de transit pour la plupart des espèces de la commune : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres et chiroptères (Murin de Daubenton, Oreillard gris et roux, Grand Rhinolophe...). Ces derniers apprécient particulièrement ces milieux pour se déplacer et chasser au cours de leurs déplacements nocturnes.

Les ripisylves fournissent de nombreux services écosystémiques. Elles participent à la mise en valeur paysagère du territoire. Elles jouent un rôle de régulation qualitative et quantitative des eaux (maintien des berges, zone tampon de crue, épuration, ...). Globalement, les ripisylves du Girou sont en bon état de conservation (strates herbacée, arbustive et arborée). Celles des ruisseaux intermittents au Nord de la commune sont quasiment inexistantes, réduites bien souvent à des bandes enherbées en raison de

leur traversée de parcelles cultivées, tandis que celles du Sud du territoire sont plus conséquentes.



Ripisylves du Girou

Les **alignements d'arbres** (notamment de Platanes et Muriers) sont assez peu représentés sur la commune et sont principalement concentrés dans le bourg de la ville et le long des routes principales, la RD 14 et la RD 20, qui traversent Cépet du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Ils jouent localement un rôle pour la biodiversité communale en offrant un axe de transit pour les chiroptères et un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux (Pigeon ramier, Etourneau sansonnet, Pic noir, Choucas des Tours, Pigeon colombin...) ...

Très peu d'arbres à cavité ont été observés. Néanmoins, les cavités de ces arbres sont favorables à l'Ecureuil roux ou encore aux oiseaux cavernicoles (pics, Sittelle torchepot, mésanges, Chouette hulotte, ...) et aux chiroptères (Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Barbastelle d'Europe...).



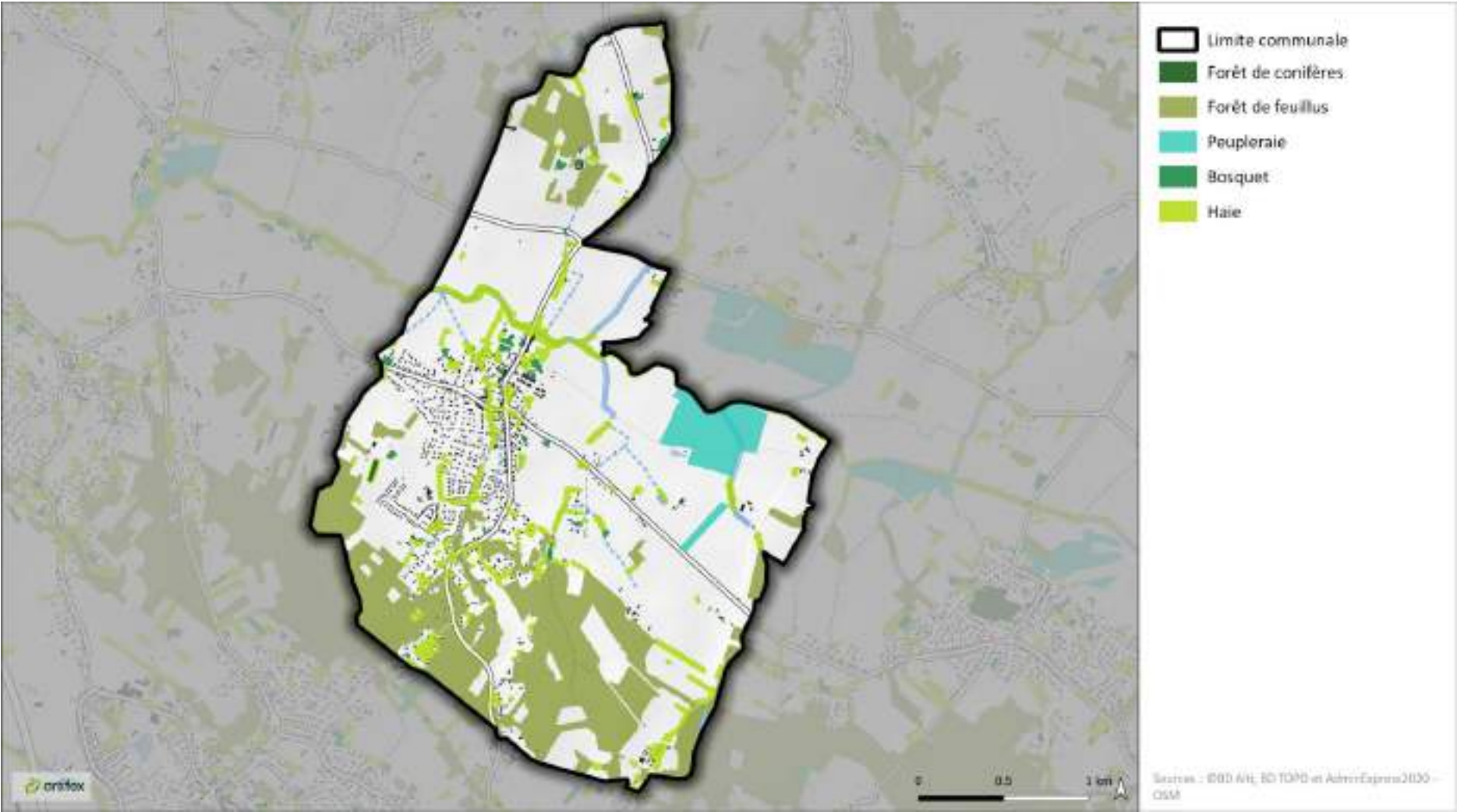
Alignements de platanes le long de la RD 14 et de muriers platanes dans le lotissement « Les Jardins de Cépet »



Haies arbustives à arborées (Chemin de Moulinerie et Chemin du Grès)

Enfin, quelques **haies arbustives à arborées**, continues pour la plupart, ont été observées. Elles sont préférentiellement localisées entre deux parcelles agricoles ou dans le bourg. Ces haies forment des corridors écologiques non négligeables dans ce secteur très cultivé et permettent ainsi à l'ensemble faune de se déplacer (amphibiens, reptiles et mammifères notamment). Elles peuvent servir également de territoire de chasse pour les chiroptères (Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Grandet Petit Murin, Pipistrelle pygmée...) mais aussi de zone de refuge pour la petite faune (reptiles), les oiseaux passereaux) et la microfaune (insectes, lombrics, ...).

Figure 22 : Carte des milieux boisés
(Réalisation : ARTIFEX)



4. Milieux aquatiques et humides

Deux grands types de milieux aquatiques sont présents sur la commune : les milieux aquatiques surfaciques, à savoir les **plans d'eau** et **mares**, et les milieux aquatiques linéaires, à savoir les **cours d'eau (permanents ou temporaires)**.

Les **plans d'eau** et **mares** sont des ouvrages de stockage de l'eau, alimentés soit par les eaux de ruissellement, soit par un cours d'eau. Ils peuvent servir notamment pour l'irrigation des parcelles agricoles ou pour l'abreuvement des bêtes. Trois plans d'eau et deux mares ont été observés sur le territoire communal. Leurs berges sont pourvues d'une végétation herbacée, arbustive et/ou arborée qui participent à leur intérêt écologique local.

Ces points d'eau sont favorables pour les espèces qui s'y abreuvent, ou encore pour certaines espèces aquatiques comme les amphibiens ou les odonates qui peuvent y effectuer une partie ou la totalité de leur cycle de vie. Certaines de ces espèces fréquentant potentiellement ces milieux peuvent être remarquables. Leurs ceintures végétales peuvent être attractives pour plusieurs espèces, comme le Héron cendré (*Ardea cinerea*) ou l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*).



Mare à proximité du Haras du Maury



Plan d'eau le long de la route de Labastide

Plusieurs **cours d'eau** sillonnent et participent à la délimitation du territoire communal :

- Le Girou, au centre, est le cours d'eau principal de la commune. Ses ripisylves sont bien préservées. Il joue un rôle majeur dans le fonctionnement écologique du territoire. Ce corridor permet notamment le transit et la chasse des chiroptères et offre également un lieu de refuge à la faune ;
- Les ruisseaux d'en Touch (au Nord), de Nalbèze (au Sud-Ouest) et de Caulou (en Sud-Est) sont recensés comme des cours d'eau permanents mais leur faciès est dégradé lorsqu'ils traversent des parcelles cultivées.

Les autres cours d'eau drainant le territoire sont des cours d'eau temporaires, c'est-à-dire qu'ils s'assèchent une partie de l'année. Ils présentent principalement un faciès dégradé, les réduisant souvent à l'état de fossé lorsqu'ils traversent des parcelles agricoles. La végétation herbacée qui s'y développe est favorable à certaines espèces d'odonates, de papillons et d'orthoptères communs. Notons toutefois que le ruisseau

de Paule, qui traverse le bourg de Cépet, a des berges en bon état de conservation. Il est néanmoins soumis à une forte pression anthropique.

Ces linéaires jouent un rôle de corridor écologique certain dans un contexte agricole et urbain.



Le Gijou à la sortie du bourg de Cépet



Ruisseau de Caulou

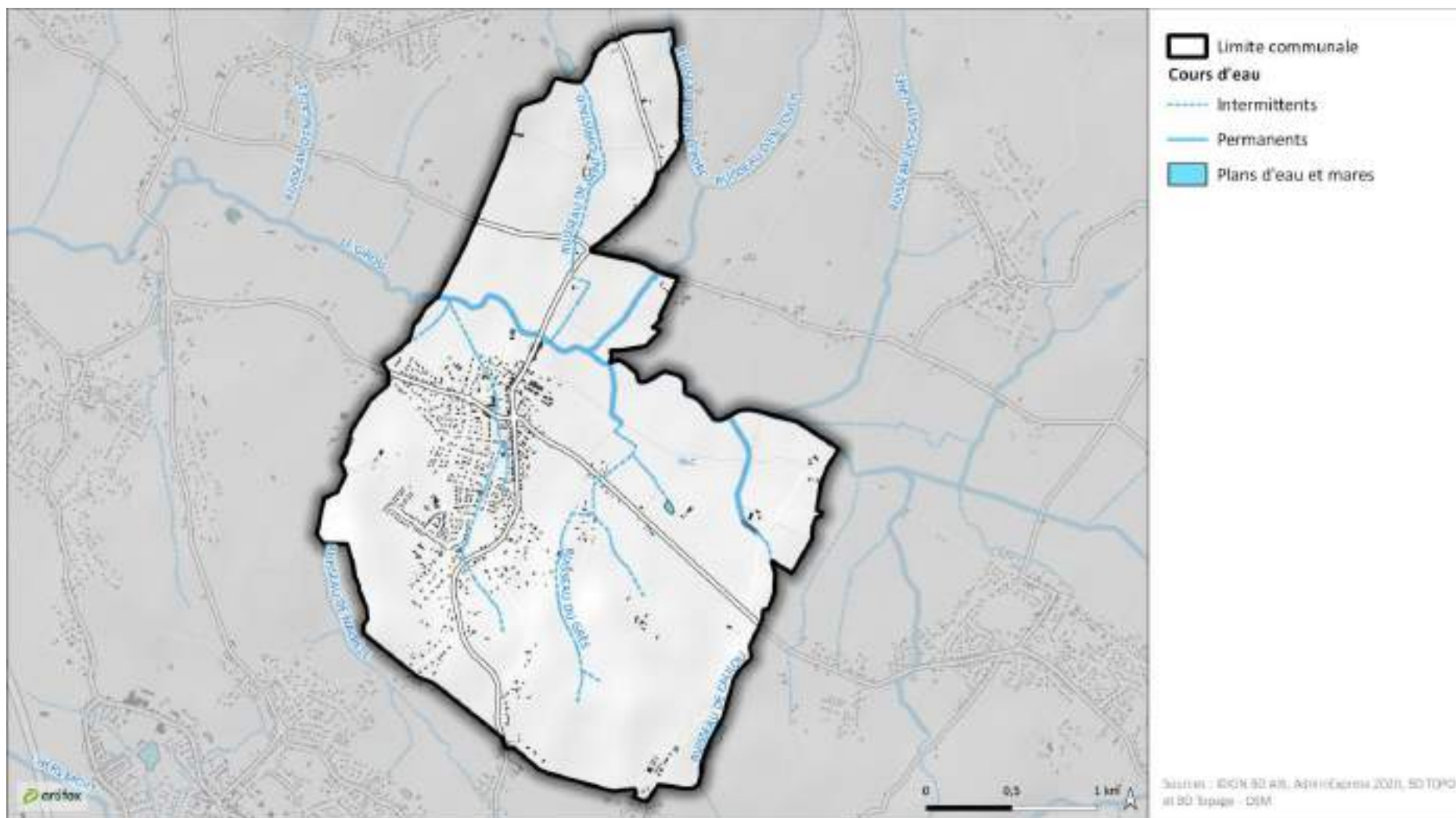


Ruisseau de Saint-Christald



Ruisseau du Grès

Figure 23 : Carte des milieux aquatiques et humides
(Réalisation : ARTIFEX)



II. Zonages de protection et d'inventaire

Le territoire communal de Cépet n'est concerné par **aucun zonage de protection** : Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Régionale (RNR) et Parc Naturel National (PN) ou Régional (PNR). Aucun Espace Naturel Sensible (ENS), site de mesures compensatoires et espace géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) n'est identifié sur la commune.

Par ailleurs, **aucun zonage d'inventaire** de type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, de type I et II), ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et PNA (Plan National d'Action) n'est présent sur le territoire communal.

III. Trame verte et bleue

La **trame verte et bleue** (TVB) est une mesure phare de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » ayant pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation, la restauration et la gestion des **continuités écologiques** tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles.

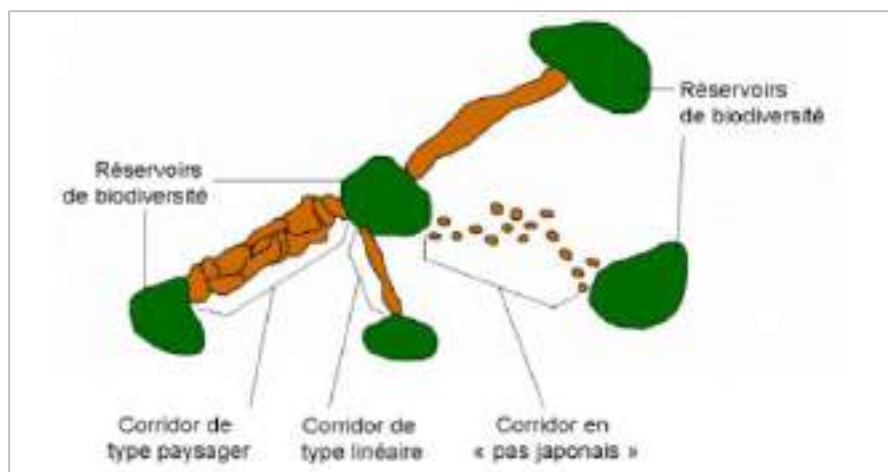


Figure 24 : Exemple d'éléments de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors (Source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

Plus précisément, la TVB illustre un maillage du territoire qui s'appuie sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et inclut la manière dont ils fonctionnent ensemble, en formant des continuités écologiques.

Il s'agit d'un **outil d'aménagement du territoire visant à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale et permettant ainsi aux espèces animales et végétales d'effectuer leur cycle de vie.**

Quelques définitions :

- continuités écologiques : éléments constituant la TVB englobant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.
- corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires, discontinus (« pas japonais ») ou paysagers.
- cours d'eau : ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- zones humides : les ZH importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et / ou des corridors écologiques.

1. Le Schéma Régional de Cohérence écologique

A l'échelle régionale, la TVB se concrétise, en application de la loi, par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique co-piloté par l'État et la Région. Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des TVB locales. Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

Généralités sur le SRCE

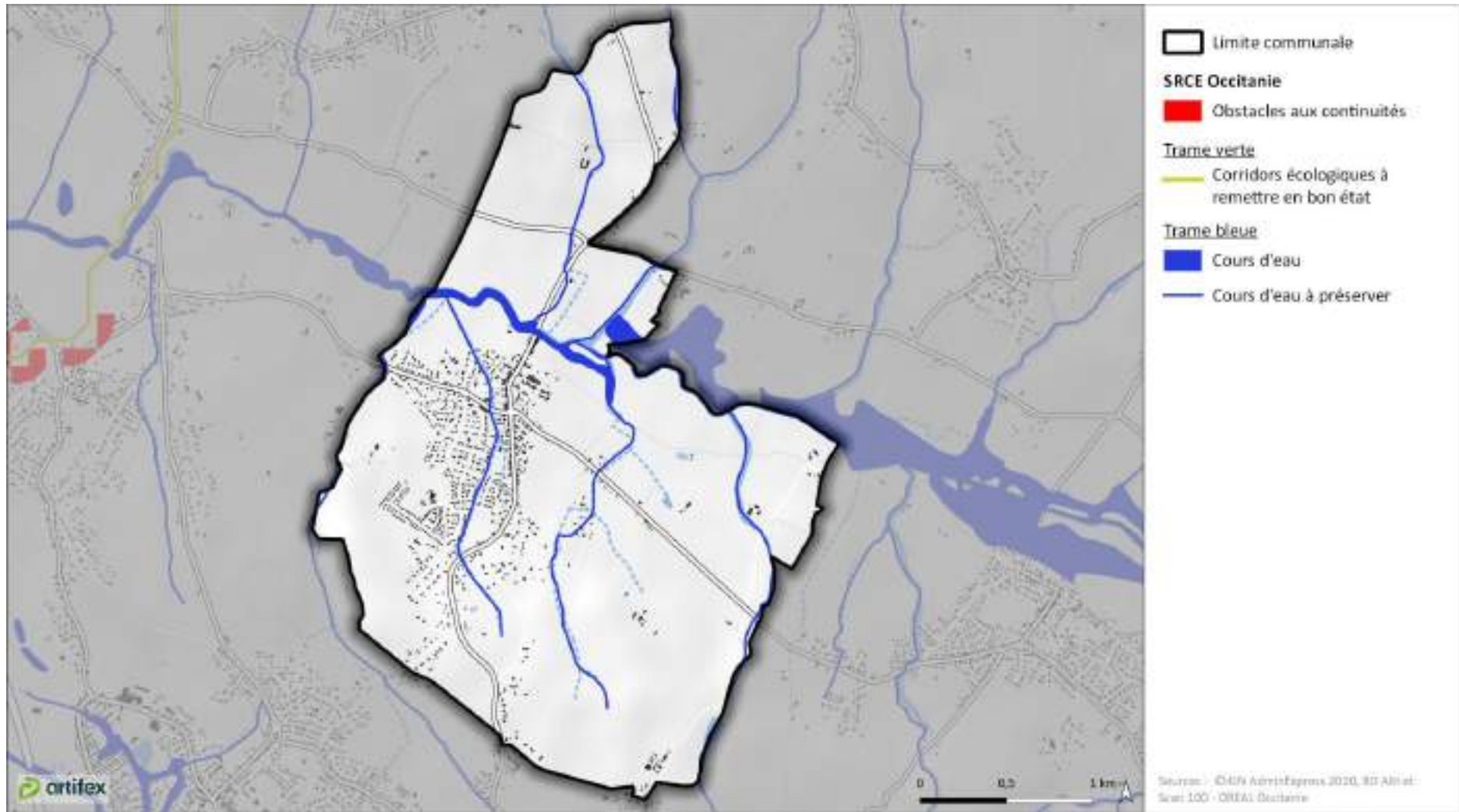
Le projet de SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a été adopté le 27 mars 2015 par le préfet de Région. Depuis le 19 décembre 2019, le SRCE a été intégré au SRADDET Occitanie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document reprend en annexe les éléments de connaissance et de stratégie du SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées ainsi que son atlas cartographique.

Ainsi, le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a défini **cinq objectifs régionaux et quatre objectifs spatialisés dont un seul concerne le territoire de la commune**. Ils sont listés et détaillés dans le tableau suivant :

Objectifs régionaux
La préservation des réservoirs de biodiversité
La préservation des zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger
La préservation et la remise en bon état des continuités latérales des cours d'eau
La préservation des continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
La remise en bon état des continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
Objectif spatialisé concernant la commune de Cépet
La restauration des corridors écologiques dans la plaine toulousaine et les vallées

La TVB de l'ex-région Midi-Pyrénées a été élaborée selon une **approche éco-paysagère** permettant de déterminer et de localiser des « taches » d'habitats (milieux et structures paysagères où vit un groupe d'espèces).

Figure 25 : SRCE à l'échelle communale
(Réalisation : ARTIFEX)



2. La trame verte et bleue du SCoT

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle existe la biodiversité. La commune de Cépet est intégrée au SCoT Nord-Toulousain, approuvé le 4 juillet 2012 par le Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain puis modifié le 20 décembre 2016 et le 10 décembre 2019 (modification simplifiée). Il constitue le document de référence pour l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle des 66 communes au Nord de l'aire urbaine toulousaine qui le compose.

La trame verte et bleue du SCoT a été élaborée à une échelle intermédiaire entre celle des SRCE (environ 1/100 000 ème), et celle des PLUs communaux (du 5 000ème au 10 000 ème).

Ce schéma ambitionne de préserver sa charpente d'espaces naturels et classe en trois niveaux les éléments constitutifs du territoire comme suit :

- Des **espaces naturels remarquables** (repérés à travers différentes dispositions d'inventaire, de classement et de protection comme les ZNIEFF et les sites Natura 2000) ;
- Des **espaces de qualité notable** (sites naturels, agricoles et forestiers aux enjeux environnementaux intermédiaires regroupant des espaces de dimension plus modeste comme les plans d'eau et les espaces boisés entre 5 et 20 ha) ;
- Des **espaces de nature ordinaire**, non repérés cartographiquement du fait de leur petite taille, regroupant des zones humides non inventoriées, des plans d'eau et boisements de

petite dimension, certaines zones bocagères, lanières de boisements et de landes, clairières pastorales en zone de montagne, parcs et jardins publics, etc.

La trame verte et bleue a donc été élaborée grâce à la caractérisation des milieux pour leur fonction de corridor écologique qu'ils pourraient assurer. Ainsi, quatre échelles de hiérarchisation ont été adoptées, dont les définitions sont reprises du SCoT, des espaces les plus favorables aux moins favorables en fonction des potentialités d'accueil et de la perméabilité des milieux aux déplacements de la faune. :

- **Milieux structurants** : bois et forêts, pelouses sèches, prairies, milieux humides ;
- **Milieux attractifs** : espaces disposants d'une présence boisée diffuse, zones agricoles hétérogènes, cours d'eau et ripisylves ;
- **Milieux peu fréquentés** : espaces tampon entre des milieux structurants ;
- **Milieux répulsifs** : milieux urbains, infrastructures de déplacements, milieux agricoles très ouverts.

SCoT sur la commune de Cépet

Bien que fortement marquée par l'agriculture, la commune de Cépet est principalement constituée d'éléments de la trame verte, avec la présence d'**espaces naturels remarquables** au Sud tandis que le Nord est compris dans la couronne verte de l'agglomération toulousaine avec des **espaces naturels de qualité notable** (boisements du Château de Mas), des **continuités écologiques vertes** et une **portion de continuité écologique sous contrainte**.

Contrairement à la trame bleue du SRCE, la trame bleue du SCoT est anecdotique avec la seule présence du Girou qui contribue aux **continuités écologiques bleues**.

Les routes départementales RD 14 et RD 20 constituent les principales coupures d'urbanisation à la trame verte et bleue.

Figure 26 : Eléments de la TVB du SCoT Nord-Toulousain
(Réalisation : ARTIFEX)



3. La trame verte et bleue communale

Methodologie

La TVB communale se base sur les éléments mis en évidence par le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées et le SCoT Nord-Toulousain. Néanmoins, la TVB définie a été élaborée à l'échelle régionale et reste assez imprécise à l'échelle communale.

Pour obtenir une TVB la plus cohérente possible avec la réalité du territoire de Cépet, nous avons réalisé un inventaire précis des éléments participant à la fonctionnalité écologique locale à l'aide d'éléments cartographiques existants, mais aussi par des relevés de terrain réalisés le 14 octobre 2021.

Ainsi, les éléments de la **trame verte** communale mis en avant sont :

- les boisements réservoirs (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les éléments linéaires boisés (haies) et ponctuels (bosquets) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les milieux semi-ouverts (verger, landes et fourrés) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les prairies permanentes identifiées dans la Politique Agricole Commune (source : IGN - RPG 2019) ;

En ce qui concerne la **trame bleue**, les éléments suivants sont pris en compte :

- les cours d'eau permanents et intermittents (source : IGN / OFB - BD Topage) ;

- les plans d'eau (source : IGN / OFB - BD Topage, Artifex).

Enfin, la **trame grise** englobe les zones urbanisées (source : IGN- OCSGE – zones d'habitations) et les voiries (source : IGN – Admin Express 2020).

L'ensemble de ces données a été affiné sur le terrain et pris en compte dans notre carte de synthèse.

Trame verte et bleue communale

Le territoire communal est fortement marqué par **l'activité agricole intensive dans sa moitié Nord**, peu accueillante pour la biodiversité, tandis que **le Sud est plus naturel par la présence de boisements conséquents**, véritables zones refuges pour de nombreuses espèces.

L'une des principales fonctionnalités écologiques de la trame bleue est associée au cours d'eau le Girou et ses ripisylves, qui parcourent le territoire. Autant réservoir que corridor, ce linéaire forme un axe majeur et privilégié pour la faune. Quelques cours d'eau intermittents présentent des berges et des ripisylves en bon état de conservation qu'il convient de préserver. Cependant, d'autres ruisseaux (le Saint-Christald, le Grès et le d'en Touch) sont en partie dégradés, avec une ripisylve inexistante ou réduite à une strate herbacée.

Concernant la trame verte, on note la présence de plusieurs boisements composés principalement d'essences feuillues. Ces éléments sont très

favorables à la biodiversité, tant commune que patrimoniale, et assument la fonction de réservoirs de biodiversité.

Quelques éléments linéaires (alignements d'arbres, haies et ripisylves) favorisent les connexions écologiques locales entre les différents réservoirs de biodiversité. Soulignons qu'ils sont pour la plupart en bon état de conservation, bien que peu nombreux, et présentent une bonne dynamique (bonne stratification des espèces végétales, densité relativement importante, sans discontinuités...).

A une échelle beaucoup plus fine, l'existence d'une gestion raisonnée des éléments de la trame verte liée au caractère agricole du territoire (bandes enherbées, cours d'eau temporaires, friches, ...) favorise l'existence d'un réseau de connexions écologiques secondaires non négligeable pour la biodiversité ordinaire.

Les obstacles à la fonctionnalité écologique du territoire

Plusieurs obstacles aux continuités écologiques du territoire ont été observés sur la commune de Cépet :

- Les **zones urbanisées** (bourg notamment) constituent un obstacle aux déplacements de la faune. En effet, seules les espèces les plus opportunistes et anthropophiles peuvent traverser ce genre d'obstacle ou s'y adapter ;
- Le **réseau routier** (RD 14 et RD 20 notamment) où aucun aménagement destiné à faciliter le déplacement des espèces n'existe. Il contribue également aux discontinuités des ripisylves, qui de ce fait perdent en fonctionnalité ;

- L'**obstacle à l'écoulement du Girou par un radier**, qui de par sa nature limite la circulation des espèces aquatiques en constituant une barrière physique difficilement franchissable ;
- La **pression urbaine exercée sur le ruisseau de Paule** qui traverse le bourg de Cépet, malgré un effort de la commune pour conserver un sentier pédestre aux abords. En effet, ce corridor écologique est altéré par endroit en raison de la proximité des habitations (barrières physiques, utilisation d'herbicides ou d'engrais domestiques...).

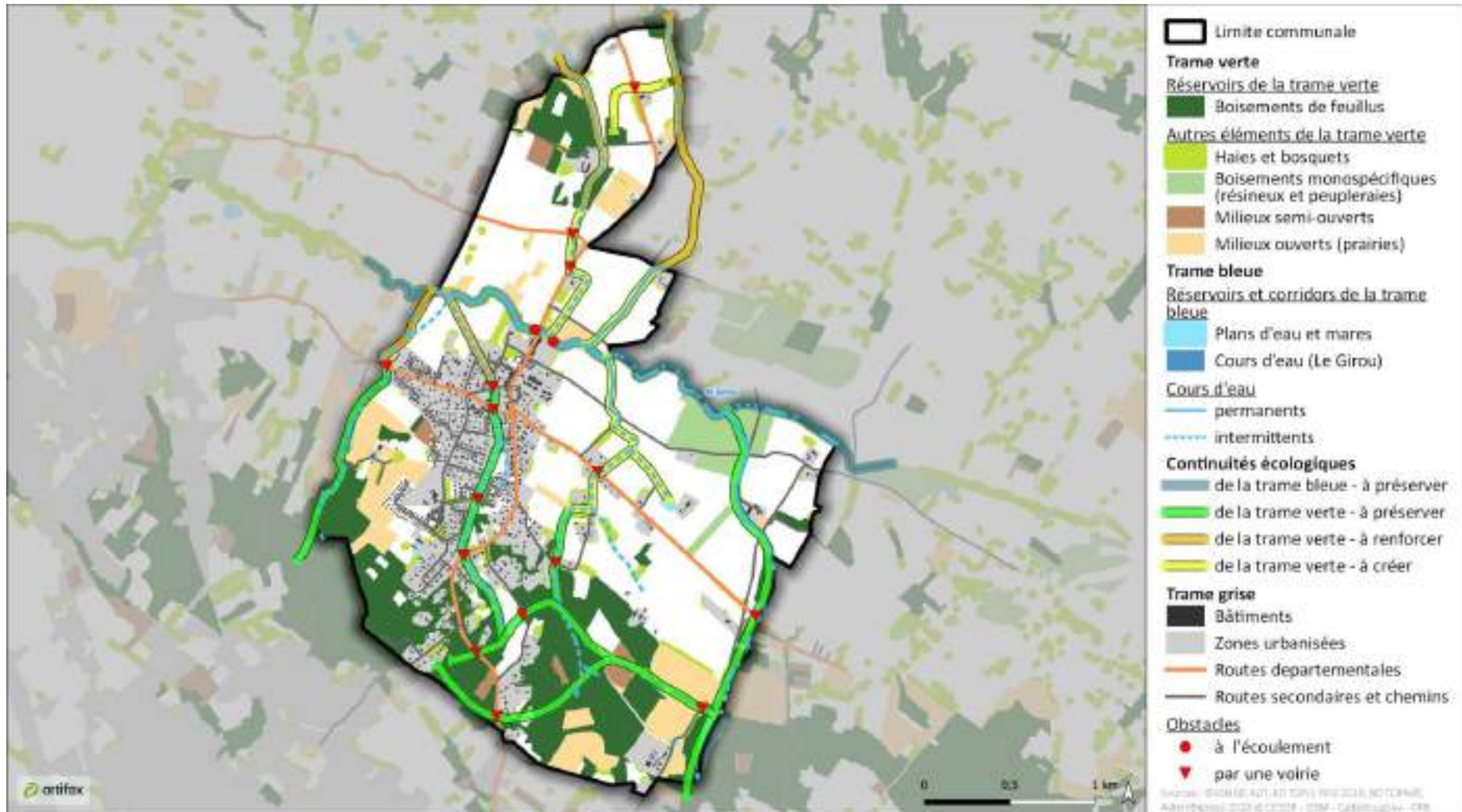


RD 14 à l'entrée de la commune

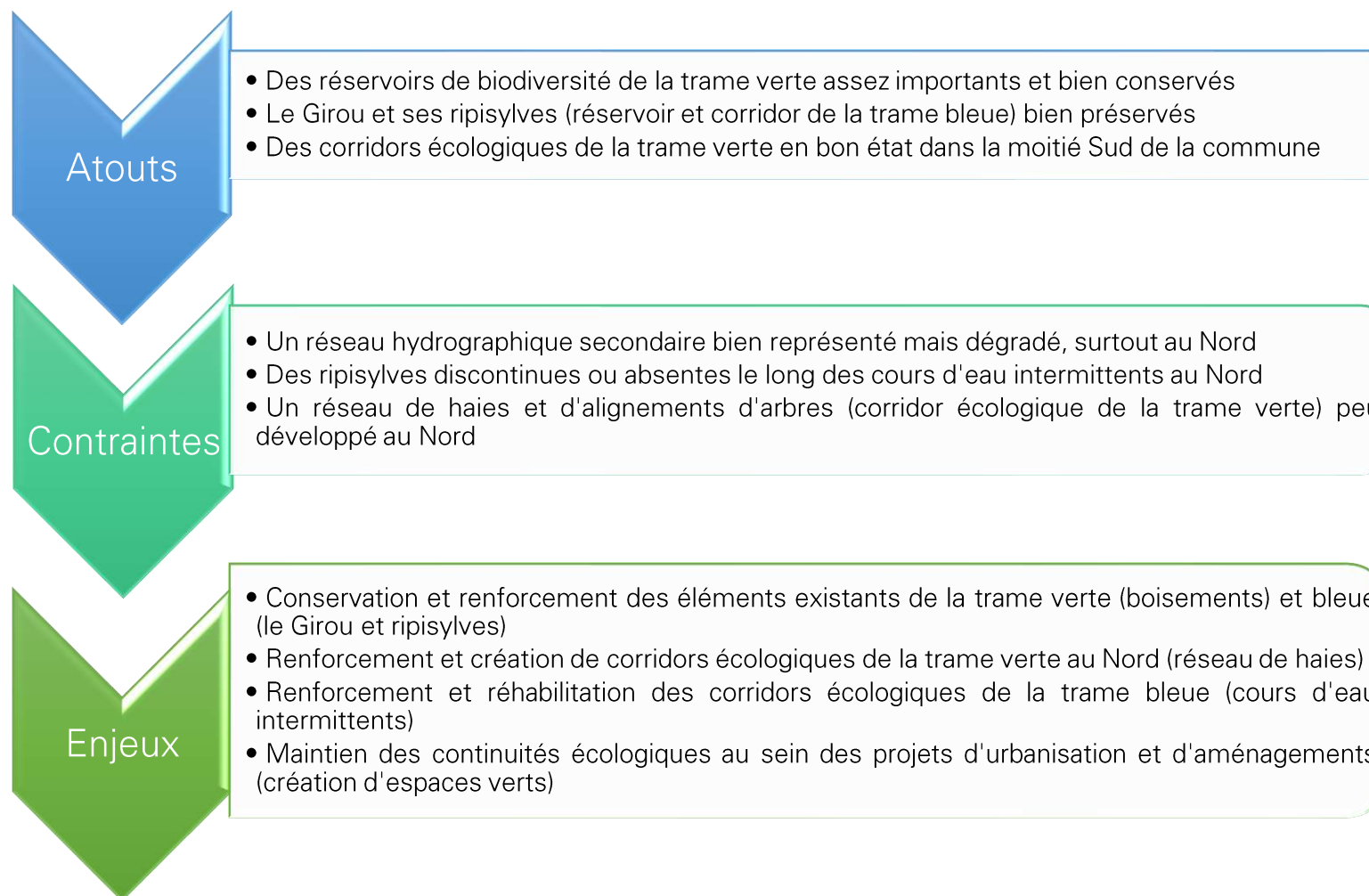


Ruisseau traversant le bourg de Cépet

Figure 27 : Trame verte et bleue communale
(Réalisation : ARTIFEX)



IV. Ce que l'on retient



E. Le paysage et le patrimoine

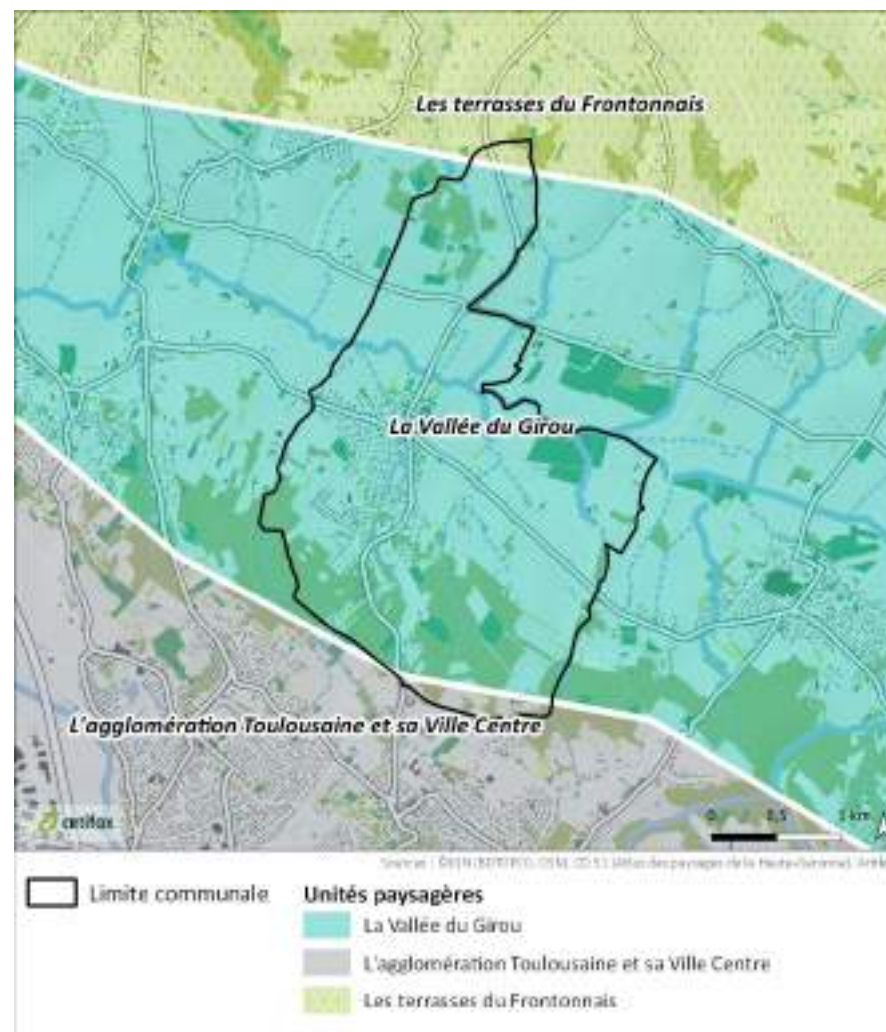
I. Les unités paysagères

Une unité paysagère, telle que définie par l'Atlas des paysages de la Haute-Garonne, est une « portion de territoire présentant des caractéristiques communes et cohérentes (géomorphologie, éléments naturels ou bâtis, activités, mais également perceptions que l'on en a). Une unité paysagère se compose de structures et motifs paysagers qui sont la source de son unicité. Le découpage d'un territoire en unités paysagères permet de décrire la diversité des identités paysagères. »

Une sous-unité paysagère correspond à une « Subdivision d'une unité paysagère. Le découpage y est réalisé de manière plus fine, les sous-unités présentant entre elles de légères variations des composantes paysagères (liées à la topographie, à la fonctionnalité des milieux...). Les sous-unités apportent donc un complément d'information pour la gestion, l'aménagement ou la protection des paysages. »

La commune de Cépet s'inscrit entièrement dans l'unité paysagère de « **la vallée du Girou** », cadrée au Sud par « **l'agglomération Toulousaine et sa ville centre** », et au Nord par « **les terrasses du Frontonnais** ».

Figure 30 : Les unités paysagères
Réalisation : ARTIFEX



La vallée du Girou : description générale



Source : ARTIFEX

« L'unité paysagère de la Vallée du Girou s'étire depuis les limites du département du Tarn au sud jusqu'à la vallée de la Garonne au nord. Le Girou, son cours d'eau éponyme, a creusé un sillon orienté du sud-est vers le nord-ouest au milieu des ondulations collinaires du Lauragais. Puis la rivière sépare les Terrasses du Frontonnais de l'Agglomération Toulousaine.

La vallée affiche une largeur d'une régularité quasi parfaite. C'est un sillon régulier depuis Bourg-Saint-Bernard au sud-est jusqu'à Saint-Sauveur au nord-ouest. Elle ne s'impose pas par une largeur imposante mais la transition qu'elle matérialise entre deux ensembles géographiques la fait exister en tant qu'unité paysagère.

Les sols hydromorphes alluvionnaires du fond de vallée étaient très fréquemment marécageux. Pour augmenter la surface cultivable et rendre hospitalière la vallée, l'homme construit des canaux pour assainir le fond de la vallée. C'est ainsi qu'il a pu y vivre et y prospérer profitant de la richesse des sols. Les témoins de ce passé agricole prospère sont les nombreux domaines qui s'aperçoivent au détour d'un chemin ou d'une route.

Les premières traces d'occupation remontent aux Celtes. L'époque romaine voit la construction de nombreuses villas. Le caractère marécageux du fond de vallée et son inondabilité ont poussé l'homme à s'installer en crête ou sur les versants. Quelques bâtiments existaient en fond de vallée mais toujours éloignés du cours d'eau.

L'exploitation maximale des terres a laissé peu de place aux haies et bosquets. La vallée offre au regard de vastes espaces ouverts, que seule la ripisylve du Girou vient interrompre. Cordon végétal continu, il cloisonne le fond de la vallée. Il s'épaissit à certains endroits par les ramiers, forêts artificielles alignant parfaitement leurs peupliers, ou lorsqu'il rencontre des boisements ponctuels, conséquence d'une déprise agricole engagée. Le Girou canalisé sur plusieurs tronçons devient rectiligne avant de retrouver sa sinuosité naturelle. Les sections parfaitement droites alternent avec les méandres du cours d'eau.

Pendant très longtemps, la vallée n'était parcourue que par des chemins. Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour voir apparaître les premières routes. La route historique reliant Toulouse à Castres traversait la vallée et passait par Verfeil. Contrairement à d'autres vallées, celle du Girou était traversée plus que parcourue.

Aujourd'hui, les paysages de la vallée du Girou hésitent entre agriculture et urbanité. Terroir agricole, la Vallée du Girou subit la pression de l'aire toulousaine. Elle offre à cette dernière ses terres planes, proches géographiquement et devient un territoire de prédilection pour des extensions urbaines et le développement d'activités.

La tendance vers la résidentialisation de la vallée au détriment de sa vocation agricole se lit aussi au travers de la transformation d'anciennes fermes ou domaines agricoles en habitat, que l'on devine aisément principal.

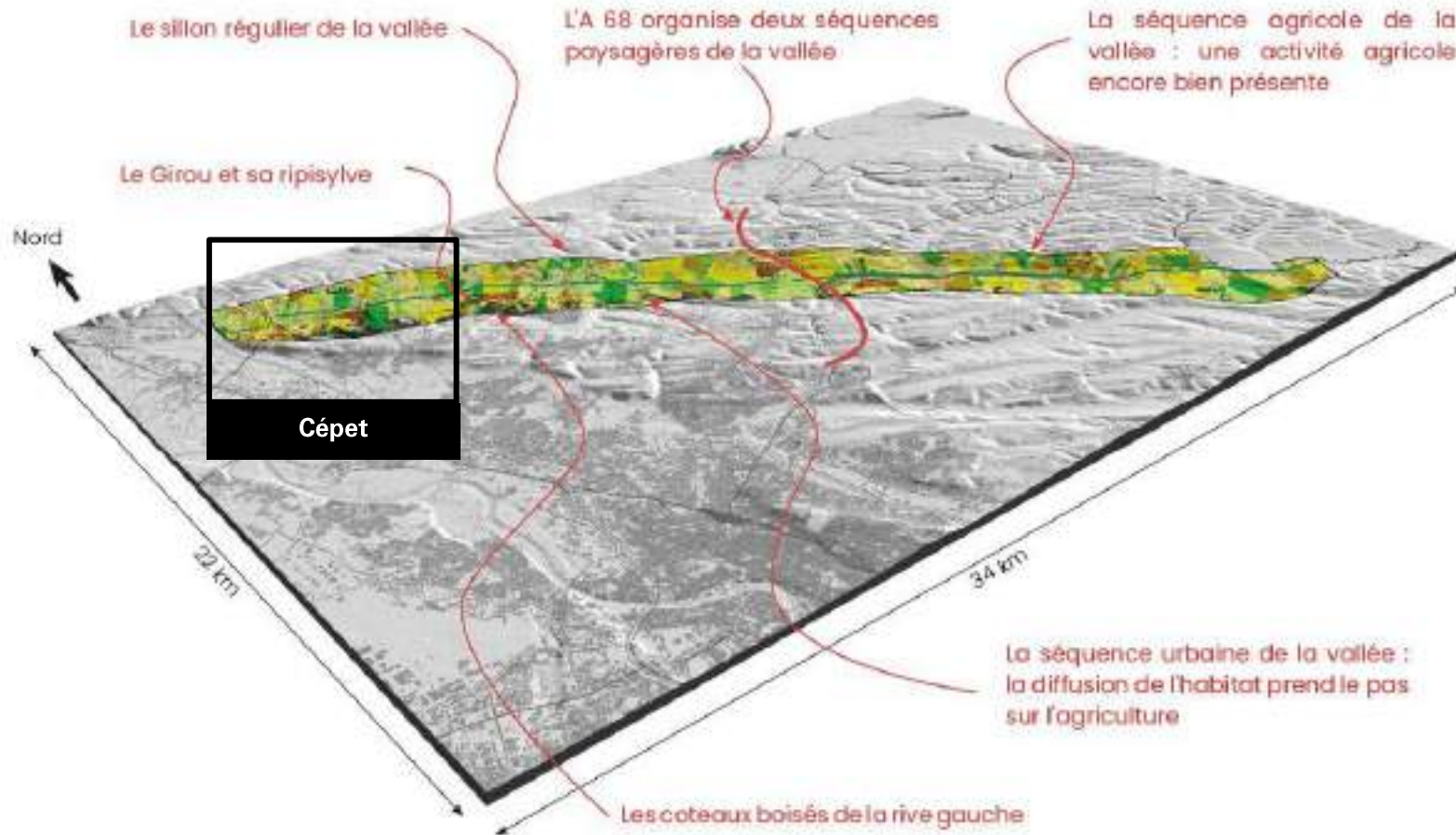
Verfeil concentre aujourd'hui l'urbanisation et les activités économiques de la vallée tandis que les autres villages restent essentiellement dévolus à l'habitat. Témoignage de l'intensité urbaine de Verfeil, la construction de l'A 680 permet de connecter Verfeil à l'A 68, autoroute reliant Toulouse à Albi.

La A68 installe aujourd'hui une limite entre une vallée amont encore agricole et un aval de plus en plus urbanisé qui vient se fondre au nord dans l'urbanisation de la Garonne des Terrasses. D'autres infrastructures marquent l'anthropisation de la vallée : le poste électrique de Verfeil et son cortège de supports métalliques. La vallée du Girou se caractérise par :

- *Une faible largeur régulière*
- *Un profil dissymétrique entre une rive droite marquée sans être abrupte et une rive gauche adoucie.*
- *Des paysages qui hésitent entre ruralité et urbanité*
- *Une rivière au centre, aménagée, alternant ses méandres et la rectitude de ses portions canalisées.*
- *Une autoroute qui la traverse et marque un aval urbain et un amont encore agricole.*
- *Une ripisylve continue qui accompagne son cours d'eau éponyme.*
- *Les villages groupés perchés ou sur les pentes. »*

(Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne – CD31)

Figure 31 : Bloc diagramme de l'unité paysagère "La Vallée du Girou"
Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne (CD31)



La vallée du Griou : enjeux identifiés dans l'*Atlas des paysages de la Haute-Garonne*

Les espaces de nature et les cours d'eau :

- Entretien des espaces ripoles (ripisylves et zones humides) et limiter l'embroussaillage.
- Préservation et/ou restauration des continuités écologiques avec un renforcement des trames vertes et bleues.
- Préservation des grands alignements d'arbres des routes.
- Protection des espaces de nature ordinaires : haies, alignements, petits bois...

L'agriculture :

- Retour à une agriculture plurielle dans ses productions (maraîchage, élevage, cultures...) pour contribuer à la diversité des paysages.
- Entretien du patrimoine agricole traditionnel.
- Confortement de la trame arborée des espaces agricoles

Les villages et les centres historiques :

- Préservation des villages au-delà des bâtiments faisant l'objet de classement
- Constitution de lisières agro-urbaines : espaces tampons plantés entre les villages et les terres agricoles.
- Maintien de coupures d'urbanisation entre et au cœur des villages et redonner à lire leurs limites.
- Préservation du petit patrimoine ordinaire.

- Réhabilitation, restauration et entretien de l'habitat ancien pour des cœurs de villages vivants.
- Maintien des commerces de proximité pour un cœur de village convivial et dynamique.

Les activités et infrastructures :

- Réflexion sur la possibilité d'enfouissement des lignes à HT.
- Accompagnement du développement du photovoltaïque en toiture (habitat et bâtiment agricole).
- Maîtrise du développement des zones d'activités économiques, y compris les zones commerciales, par la densification et exigence d'une qualité architecturale et paysagère.

Les extensions urbaines :

- Développement urbain mesuré : urbanisation nouvelle uniquement en continuité des noyaux villageois existants ou au sein des hameaux extensibles.
- Densification des zones existantes dans la limite du possible.
- Maintien de coupures d'urbanisation.

II. L'identité paysagère de la commune

Cette analyse plus fine des paysages de Cépet s'est basée sur le croisement entre d'une part les données cartographiques, ortho-photo, bibliographie, et d'autre part des investigations de terrain menées sur l'ensemble de la commune en novembre 2021.

L'objectif de cette partie est de faire ressortir et de caractériser les différentes entités paysagères de la commune, d'identifier leurs composantes majeures, les usages potentiels et les dynamiques paysagères associées, et les enjeux qui en découlent.

Ainsi, il en ressort **quatre ensembles paysagers** essentiels pour décrire l'identité paysagère de la commune, identifiés de manière schématique sur la carte en page suivante, et présentés dans les pages suivantes :

- **La plaine agricole**
- **Le village ancien**
- **Les quartiers pavillonnaires**
- **Les coteaux boisés et habités**

Figure 32 : Bloc diagramme des quatre ensembles paysagers de la commune
Source : Google Earth / Réalisation : ARTIFEX



1. Les paysages agricoles

Le paysage de la commune est largement marqué par l'identité agricole du territoire. Au sein de la plaine du Girou, on retrouve de vastes étendues de parcelles cultivées, essentiellement céréalières, formant une mosaïque de couleurs rythmée par les saisons.

Au sein de ce paysage agricole, le Girou constitue une véritable colonne vertébrale naturelle avec sa ripisylve de qualité. La trame végétale de plaine est complétée par quelques boisements accrochés aux pentes des coteaux au Nord, et de rares haies, petites ripisylves, bosquets et alignements d'arbres le long de voies. Bien que rares, ils constituent des éléments essentiels pour la qualité des paysages, et autant d'éléments à préserver voire à renforcer.

On retrouve quelques poches d'urbanisation diffuse, héritées d'anciennes fermes, domaines, ou d'un développement plus récent.



Plaine agricole du Girou, et trame végétale



Ancienne ferme



Bâti isolé



2. Le village ancien

Le cœur historique de Cépet constitue un ensemble paysager à part entière, identifiable par ses caractéristiques urbaines (centralité, fonctions urbaines), architecturales (présence de bâtiments anciens remarquables et d'un vocabulaire architectural local) et paysagères (places, ruelles, espaces verts, ...).

Les quelques espaces publics jouent un rôle important dans la vie de la commune et le cadre paysager du village.

L'ensemble de ces éléments sont autant de composantes à préserver et valoriser.



Le village ancien

3. Les extensions récentes

L'extension urbaine autour du village ancien s'est faite de manière assez resserrée, laissant aujourd'hui assez peu d'espaces libres ou interstitiels, et apportant un ensemble urbain assez homogène dans le paysage. Néanmoins, les formes urbaines en elles-mêmes peu diversifiées, ont donné un paysage bâti relativement standardisé. Il s'agit en grande majorité d'habitat pavillonnaire, avec des traitements architecturaux assez hétéroclites parfois très éloignés des caractéristiques locales. Quelques opérations récentes ont apporté de la variété dans cet ensemble urbain : clos Belle Paule, résidence du Verger, rue du 19 mars 1962.

La transition entre l'espace bâti et l'espace agricole / naturel est souvent franche, et ne permet pas une intégration qualitative de la ville dans le paysage. C'est également le cas de part et d'autre du ruisseau de Paule, qui traverse le tissu urbain depuis les coteaux Sud vers le Girou, où les constructions et aménagements trop proches ou peu qualitatifs (notamment aspects des clôtures) sont par endroits venus dégrader la qualité paysagère de cette coulée verte.

Pour autant, cette mince coulée verte constitue un élément important au sein du tissu urbain, et pour le cadre de vie local. Un cheminement piéton le longe sur quasiment toute sa longueur, sa ripisylve est encore bien préservée, et quelques espaces verts forment des petits espaces de qualité. Le chemin relie plusieurs quartiers par de petites liaisons douces. Il constitue un des rares espaces publics de ces quartiers, avec de rares petits verts, ou encore un maillage de quelques liaisons piétonnes discrètes mais essentielles pour l'appropriation des lieux et la qualité paysagère et urbaine de la ville.



Quartier pavillonnaire récent



Traitements architecturaux hétéroclites



Quartier pavillonnaire récent



Maisons en bande



Espace vert le long du ruisseau de Paule



Coulée verte du ruisseau de Paule



Liaison piétonne inter-quartier



Espaces verts



Arrières d'habitation peu valorisantes depuis la coulée verte



Transition franche entre espace bâti et espace agricole

4. Les coteaux boisés et habités

La vallée du Girou s'appuie au Sud sur un long coteau coiffé de bois, constituant l'arrière-plan des paysages perçus depuis la plaine, et marquant une frontière naturelle avec le début de l'agglomération toulousaine (Gratentour, Bruguières...).

L'urbanisation de la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle est venue y mêler un tissu urbain diffus, avec des habitations construites au milieu des bois ou des quelques parcelles agricoles. Ce développement s'est étendu jusqu'au centre de Cépet par la D14, mais aussi jusqu'au tissu urbain des communes voisines, créant quasiment un continuum urbanisé et modifiant la perception de cet ensemble paysager.



Habitation intégrée dans les bois



Continuité du tissu urbanisé le long de la D14, malgré l'aspect boisé

III. Les entrées de ville

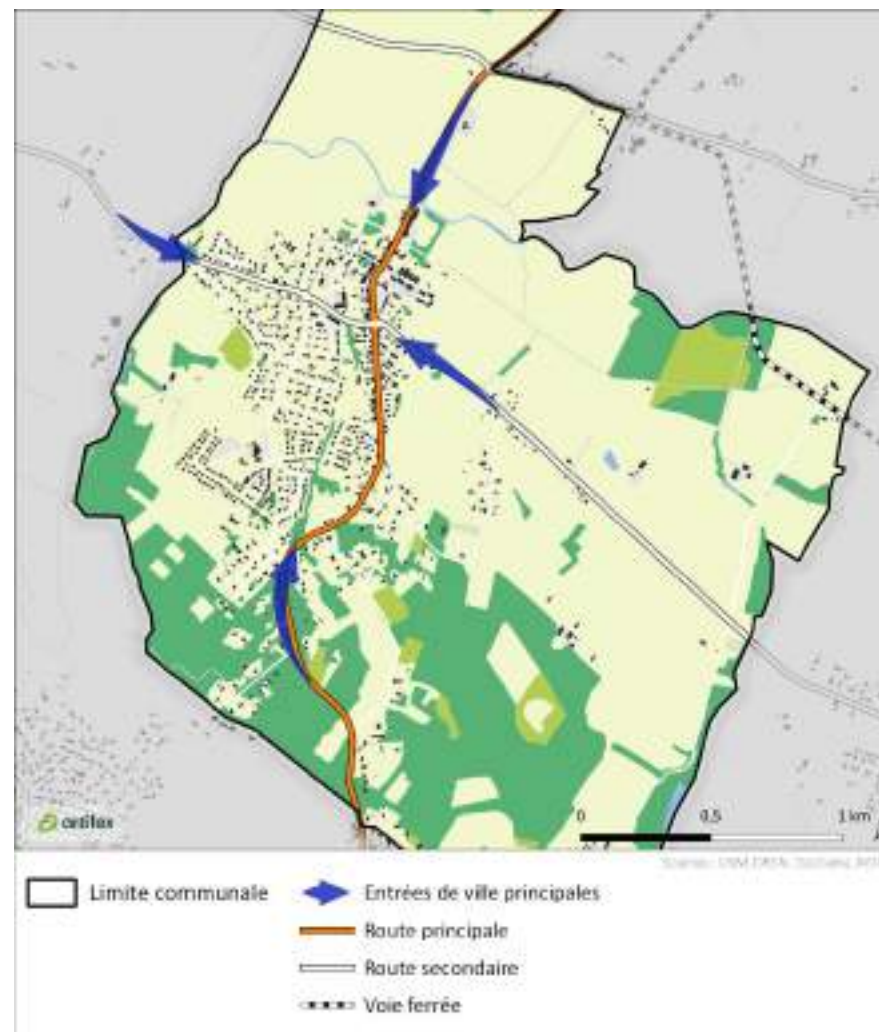
La qualité des entrées de ville est à prendre en compte dans le projet d'urbanisation de la commune, car elles sont des marqueurs importants de la perception des paysages. Les principales entrées de ville de Cépet ont ainsi été étudiées, à la fois sous l'angle paysager, fonctionnel et urbain :




- Depuis l'avenue de Toulouse, entrée Sud
- Depuis la D14, entrée Nord
- Depuis la D20, entrée Ouest
- Depuis la route de Labastide, entrée Est

Les pages suivantes illustrent ces différentes entrées de ville.

Figure 33 : Les entrées de villes principales

Réalisation : ARTIFEX



Entrée de ville depuis l'avenue de Toulouse, entrée Sud			
<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boisement dense - Pas de réelle transition entre ville et colline boisée - Pas de traitements d'entrée de ville - Bâti d'habitation dispersé le long de la route, et quelques commerces / activités 			
Entrée de ville depuis la D14, entrée Nord			
<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole à l'Ouest - Frontière « naturelle » de la rivière du Girou de sa ripisylve marquant la transition campagne / ville - Architecture qualitative du Château Castel 			

Entrée de ville depuis la D20, entrée Ouest

<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole au Nord - Frontière « naturelle » du ruisseau de Nalbèze et de sa ripisylve marquant la transition campagne / ville - Aménagement d'espaces piétons 			
<p>Entrée de ville depuis la route de Labastide, entrée Est</p>			
<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lisière urbaine non-marquée - Pas de traitement d'entrée de ville - Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole 			

IV. Le patrimoine protégé et le patrimoine du quotidien

1. Le patrimoine réglementairement protégé

Sur le territoire communal de Cépet, aucun élément patrimonial réglementé n'est répertorié.

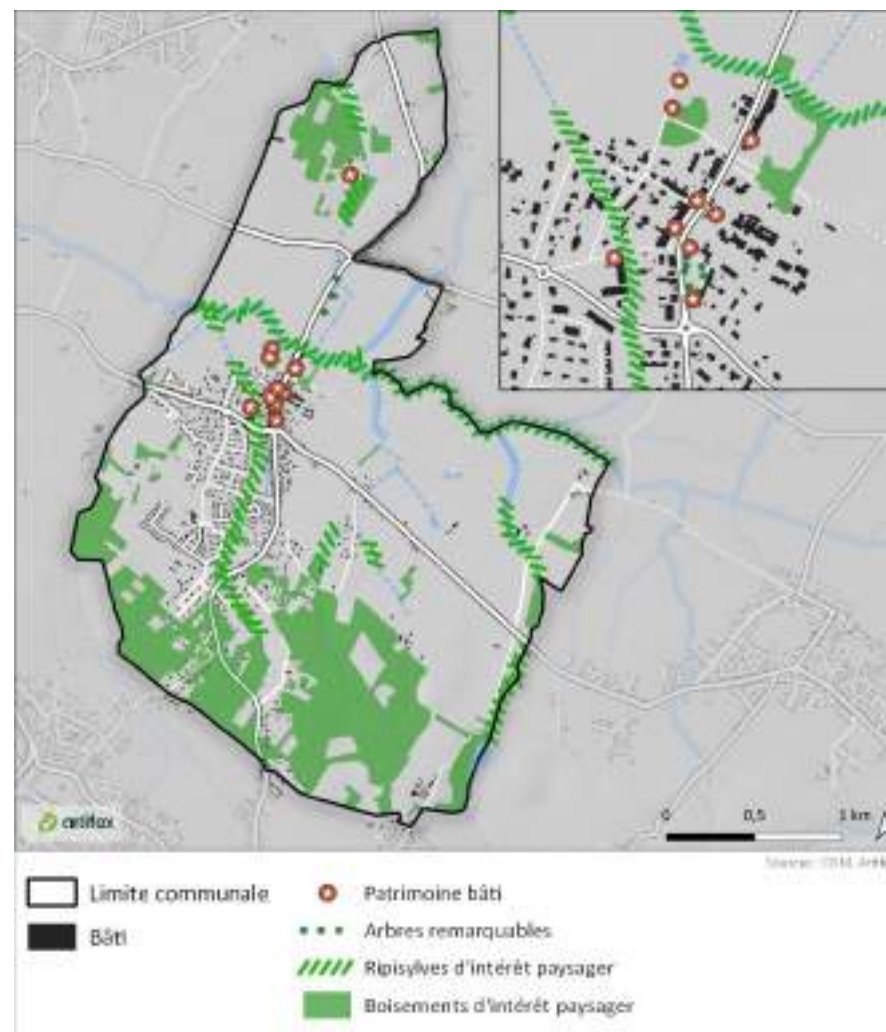
2. Le patrimoine du quotidien

La commune abrite cependant un patrimoine du quotidien qui fait partie intégrante de la qualité du cadre de vie local. Ces différents éléments se retrouvent à la fois au sein du tissu bâti, ou isolés dans l'espace agricole. Ils façonnent l'image du territoire, et révèlent l'histoire des lieux.

Les éléments du **patrimoine bâti**, et ceux du **patrimoine végétal/ naturel** sont localisés sur la carte ci-contre, et présentés dans les pages suivantes.

Figure 34 : Le patrimoine ordinaire

Réalisation : ARTIFEX



Le patrimoine bâti :

Le village ancien de Cépet abrite quelques bâtiments historiques, qui forment des repères dans l'image de la commune :

- **L'église Sainte-Foy**, construite entre le XII^{ème} et le XVII^{ème} siècle, avec un clocher-mur typique du midi toulousain.
- **Le château de Cépet**, construit au XVII^{ème} siècle, au centre du village entouré d'un parc arboré. Son enceinte est marquée d'un **porche** en brique et de **deux tours** de garde.
- L'ancien **château de Fourès**, construit entre le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, situé au bord du Girou d'où son nom actuel de « Castel Girou », est aujourd'hui reconverti en maison de retraite. Il marque l'entrée Nord du village.
- L'ancien **four banal**, construit au XVII^{ème} siècle, situé sur la place centrale.
- La **mairie**, avec son architecture en brique typique de la région.
- **L'ancien presbytère**, surmonté de sa **tour**. Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation porté par la municipalité.
- **Plusieurs bâtisses anciennes**, où se mélangent brique, galet, terre cru, bois...

On retrouve également le **domaine de Mas**, situé au Nord de la commune, et entouré d'un parc arboré.

Le patrimoine bâti se traduit aussi par des éléments plus discrets, comme l'ancien **lavoir** en brique, ou des **croix et calvaires**.



L'église Sainte-Foy



Le porche du château de Cépet



Architecture typique



L'ancien lavoir



Le domaine du Mas



L'ancien four banal



Le château de Cépet



La mairie et maisons anciennes



La tour de l'ancien presbytère



La tour de l'enceinte du château

Le patrimoine naturel / végétal :

Le territoire possède un patrimoine naturel qui joue un rôle majeur dans la qualité paysagère de la commune, et qui est donc à préserver et valoriser.

On retrouve notamment :

- Des **arbres remarquables**, en alignement, en mail dans le centre ancien, ou encore isolés dans l'espace agricole ;
- Des **ripisylves de qualité**, qui ont un intérêt paysager certain. C'est le cas pour les berges du Girou, traversant la plaine agricole, quelques ripisylves de petits cours d'eau affluents, ainsi que toute la ripisylve du ruisseau de Paule qui travers le tissu urbain ;
- Des **boisements d'intérêt paysager**, nombreux sur les coteaux au Sud, autour du domaine du Mas, ainsi que quelques-uns isolés.



Ripisylve du ruisseau de Paule



Boisements de qualité à proximité du village



Boisements du domaine du Mas

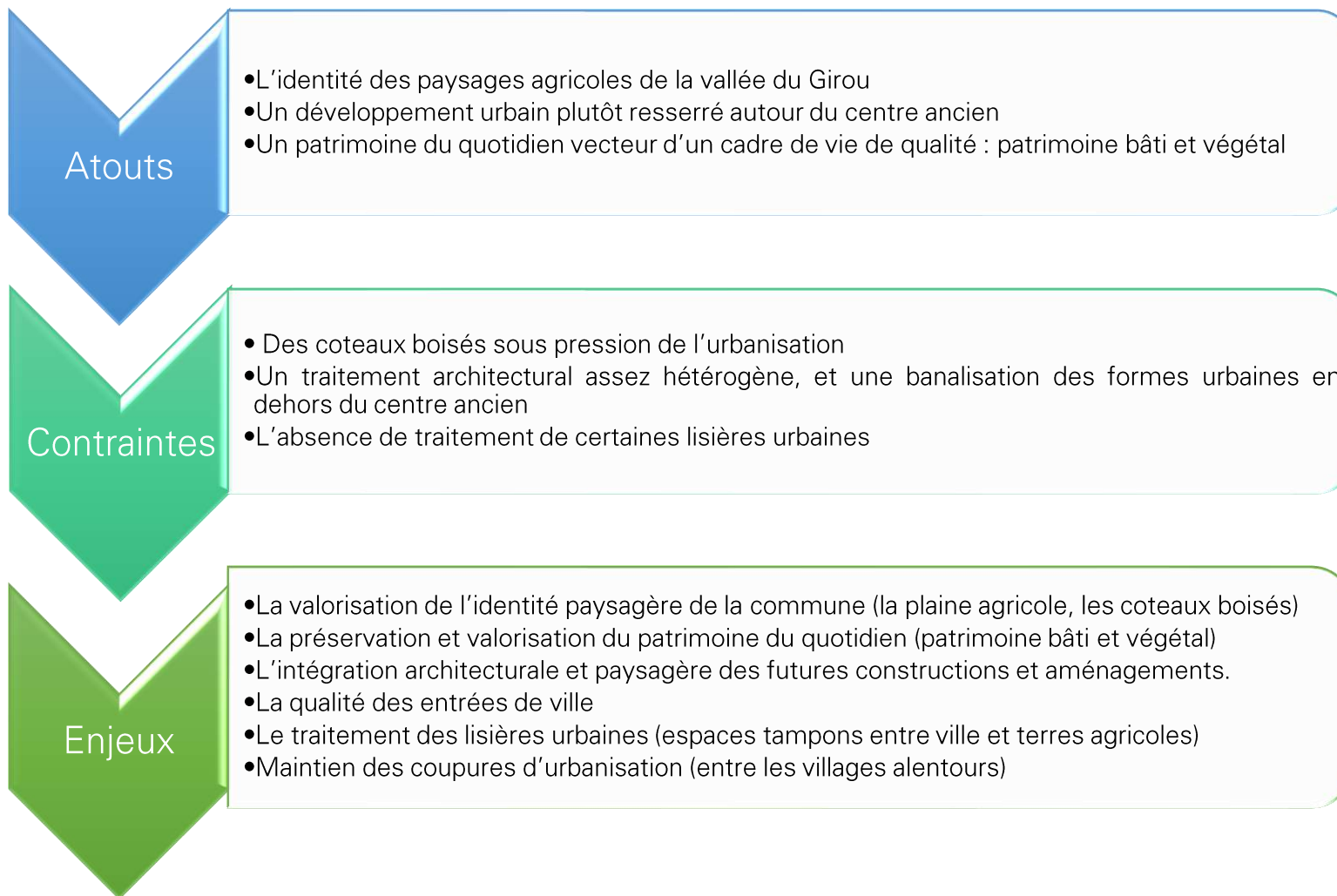


Ripisylve du Girou



Alignements de platanes

I. Ce que l'on retient



F. SYNTHÈSE DES ENJEUX



Une ressource en eau en quantité et en qualité suffisante
Un réseau d'eau pluvial adapté aux caractéristiques des bassins versants du Paule et du Nalbèze

Un urbanisme plus sobre en énergie
Le développement des énergies renouvelables et une diminution de la dépendance énergétique
Une réduction de la dépendance à l'automobile



Conservation et renforcement des éléments existants de la trame verte (boisements) et bleue (le Girou et ripisylves)
Renforcement et création de corridors écologiques de la trame verte au Nord (réseau de haies)
Renforcement et réhabilitation des corridors écologiques de la trame bleue (cours d'eau intermittents)
Maintien des continuités écologiques au sein des projets d'urbanisation et d'aménagements (création d'espaces verts)

La valorisation de l'identité paysagère de la commune (la plaine agricole, les coteaux boisés)
La préservation et valorisation du patrimoine du quotidien (patrimoine bâti et végétal)
L'intégration architecturale et paysagère des futures constructions et aménagements.
La qualité des entrées de ville
Le traitement des lisières urbaines (espaces tampons entre ville et terres agricoles)
Maintien des coupures d'urbanisation (entre les villages alentours)

